

LES SUBSIDES SCOLAIRES
D'APRÈS LA LOI SCHOLLAERT

ESPACE

de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / FÉVRIER 2014 / N°426

Enseignement : la Ligue, 150 ans et toutes ses dents

Le cas Estrela
vu de l'intérieur

« Vraiment » :
un atelier philo ...

L'INSTITUEUR OFFICIEL — Mon robinet est nikéle !



3 Éditorial

Et si on mettait fin à quelques archaïsmes ? par Pierre Galand

4 Droit de suite

Courrier d'un lecteur à propos de Noël

Courrier d'un futur ex-lecteur à propos de la présence des ministres au Vatican

6 Libres ensemble

Un atelier philo... Vraiment ? Une expérience de philo active à l'Athénée des Pagodes, vécue de l'intérieur par Fabien Nabilio.

Traitements des données : prudence et vigilance s'imposent. Sophie Rohonyi fait le point sur ce dossier enquiquinant.

14 International

Syrien ne change... Au pays de la famille el-Assad, on bat des records d'horreur dans l'indifférence générale. Patrice Lestrohan parviendra-t-il à réveiller les consciences ?

Le rapport Estrela ou comment les religieux s'invitent au Parlement européen. Aïcha Ayari, assistante parlementaire, nous révèle les coulisses du lobbying religieux au PE. C'est du lourd.

Aux étoiles, Citoyens ! L'Europe se veut citoyenne et proche des gens. Réalité ou vœu pieu ? Pascal Martin apporte des éléments de réponse.

**44 Dossier : les fans de l'école**

L'école vue au travers du prisme des 150 ans de la Ligue de l'Enseignement et des travaux du CAL: du passé un peu, du présent beaucoup et du futur tant qu'on en veut.

66 Entretien

Jean Sloover a rencontré l'historien Nicolas Bancel.

70 Espace de brièvetés**72 Chronique****Et Dieu créa le web**

Stephen Gautier s'interroge sur le champ de liberté d'expression(s) ouvert –ou non– par les réseaux sociaux.

74 Culture

Les ados et les livres : le désamour ? Amélie Dogot ouvre le chapitre de la littérature vivante et pas chiante pour un sou avec l'opération «Écrivains en classe».

Fais-moi une place ! Le Théâtre à la Place: une expérience de squat théâtral et artistique à Liège dans un lieu qui ne veut pas mourir. Reportage de Frédéric Vandecasserie.

80 Coup de pholie

Six aveugles et un éléphant
par Nadine Monteyne-Dupont

Édito /Par Pierre Galand, président du CAL**E t si l'on mettait fin à quelques archaïsmes ?**

La laïcité est avant tout un principe d'émancipation. Pour l'Algéro-Québécoise Djemila Benhabib, elle n'est pas un courant de pensée comme les autres: elle a vocation d'universalité car elle promeut notamment l'égalité entre la femme et l'homme dans le monde entier. Elle entend, pour y aboutir, promouvoir une école mixte et déconfessionnalisée afin de permettre à l'ensemble des peuples de s'émanciper par l'éducation et, par cette voie, d'être en mesure d'exercer une souveraineté populaire.

La laïcité, pour le philosophe français Clément Stora, doit «rendre l'individu capable de faire session avec soi-même. C'est elle qui permet de passer de l'argument d'autorité qui n'est que l'entraînement à l'acceptation de celle-ci, à l'autorité de l'argument fondé sur la raison». N'est-ce pas une autre façon d'exprimer son libre examen pour une pensée libre ?

Osons donc dénoncer l'absurdité qui conduit le gouvernement espagnol à répondre aux pressions de l'Église de Rome en réduisant à peau de chagrin la loi sur l'avortement adoptée par le gouvernement Zapatero voici quatre ans. Soutenons avec force celles et ceux qui, en Espagne, combattent cette insupportable régression de la liberté des femmes espagnoles à disposer de leur corps.

Osons remettre en cause, chez nous, le carcan du pacte scolaire d'un autre âge. Il bloque toute tentative visant à construire un réseau d'écoles autre qu'une machine à fabriquer des inégalités qui multiplient les portes d'entrée vers l'échec de trop de jeunes. Toute notre énergie laïque doit porter sur la nécessité de reconstruire un réseau unique d'écoles de service public, de qualité, ouvertes et capables de former des citoyens critiques artisans d'une société qui répond aux aspirations et aux défis de notre futur commun. C'est notre responsabilité vis-à-vis des jeunes générations.

Le présent numéro d'*Espace de Libertés* participe à cette réflexion indispensable au sein du CAL.

Nos voisins luxembourgeois, pourtant farouchement catholiques, ont décidé d'avancer. Le gouvernement a proposé que les cours de religions soient supprimés et remplacés par des cours de valeurs.

Osons dénoncer les financements publics disproportionnés accordés au culte catholique et contribuons à une révision en profondeur et sans tabou du financement des cultes et de la laïcité. 

Courrier d'un lecteur à propos de Noël

Notre réponse

Après lecture du dernier numéro d'*Espace* et plus particulièrement des «revendications laïques», je me permets de vous en soumettre une supplémentaire. Ne pourrait-on pas transformer le discours de Noël du roi Philippe en un discours de fin d'année ou de nouvelle année, abandonnant ainsi la référence à la fête catholique de Noël?

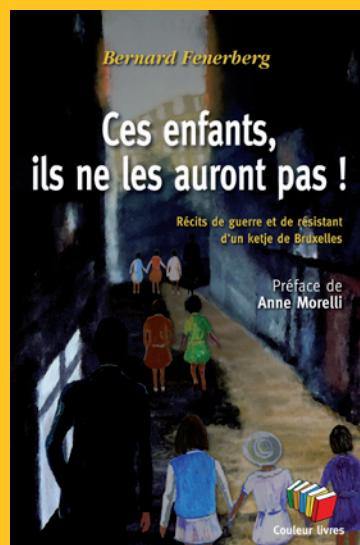
Nous vivons, en effet, dans un État multireligieux et le chef de l'État doit être neutre à ce sujet et par conséquent, la gente politique belge devrait pouvoir modifier cette date et cette référence à Noël.

Est-ce que la CAL ne pourrait pas inclure ce projet au nombre de ses revendications?

Merci déjà pour la bonne attention que vous accordez à cette proposition.

Je profite de la présente occasion pour vous présenter ainsi qu'à vos collaborateurs mes meilleurs vœux pour l'an nouveau.

E.T.



Bernard Fenerberg
Ces enfants, ils ne les auront pas !
Récits de guerre et de résistant d'un ketje de Bruxelles
Préface de Anne Morelli

Un malencontreux oubli vous a privés, dans notre dernier numéro, de la couverture du livre de Bernard Fenerberg, *Ces enfants, ils ne les auront pas!*

La voici donc. L'ouvrage est disponible chez Couleur Livres et, selon la formule consacrée, dans toutes les bonnes librairies.

Vous n'ignorez pas que depuis des lustres, le CAL réclame l'abolition du Te Deum officiel du 21 juillet et une réforme de l'ordre protocolaire en vigueur lors des manifestations nationales, qui placent le cardinal et le nonce apostolique en tête du protocole honorifique.

Nous soumettons votre suggestion au conseil d'administration à qui il revient de statuer sur cette prise de position. On peut certainement admettre qu'il serait opportun, et sans doute plus judicieux symboliquement, que le discours royal, s'il en faut un, soit prononcé à l'occasion de l'année nouvelle. Histoire de rejoindre le cortège des vœux et bonnes résolutions en tout genre.

Cela étant, la fête dite de Noël a toujours existé en tant que fête du «retour de la lumière», bien avant l'avènement du christianisme. Selon certaines sources, la chrétienté aurait à dessein choisi cette période déjà célébrée par des fêtes païennes pour y «domicilier» la naissance de Jésus-Christ. On note également que cette célébration existe dans de multiples civilisations bien éloignées de la chrétienté: fête des lumières, Hanoucca, Divali, Chaharshambeh, Loy Kratong, solstice d'hiver, Sol invictus... le Noël chrétien n'a pas le monopole de la «trêve des confiseurs»: il est devenu surtout la fête des commerçants et, quand même, celle des familles qui aiment à se retrouver en cette occasion pour force agapes et libations pas toujours très catholiques.

Merci en tout cas d'avoir pris la peine de nous écrire.

Courrier d'un futur ex-lecteur à propos de la présence des ministres au Vatican

J'ai le regret de vous faire savoir que je ne renouvellerai plus mon abonnement. En tant que laïque, je ne puis admettre que vous n'ayez fait le moindre commentaire sur la présence, en rangs serrés, de notre Premier ministre et des cinq vice-Premiers ministres à la cérémonie d'intronisation du nouveau pape. Pusillanimité, opportunisme ou (pire) inconscience de votre part? Ne pensez-vous pas que, plutôt que cet excès de zèle de nos gouvernants, il eut suffi de la présence du ministre chargé des cultes et de notre ambassadeur à cette cérémonie purement religieuse, compte-tenu de la fiction dérisoire d'un État du Vatican, d'ailleurs tout juste bonne à permettre à celui-ci de s'immiscer dans les organisations internationales pour y défendre ses positions réactionnaires et à contrôler les Églises nationales au moyen des nonciatures?

Je vous adresse mes salutations distinguées.

J.F.

Notre réponse

Nous avons bien reçu votre demande de désabonnement à Espace de Libertés. Croyez bien que nous le regrettions vivement. Et ce d'autant que si, de fait, aucun n'article n'a traité cette question dans Espace de Libertés, le CAL a produit, le 19 mars 2013, un texte sans ambiguïté «Le gouvernement, le pape et le budget» mis en ligne en rubrique «Communiqué de presse-archives 2013» sur le site www.laicite.be.

Les impératifs de production d'un mensuel nous obligent à anticiper sur les thèmes qui seront abordés dans les prochaines éditions. L'intronisation du pape est survenue alors que le sommaire était déjà bouclé et la mise en page en cours; dès lors, un article à ce sujet ne pouvait paraître qu'un mois et demi plus tard. Bien tardivement, vous en conviendrez, pour pousser des cris d'orfraie sans passer pour les carabiniers d'Offenbach. Nous espérons que les explications ci-dessus vous satisferont, même si elles ne vous incitent pas à renoncer à votre intention de suspendre votre abonnement.



Albert, Paola, Elio et Didier le 19 mars 2013 au Vatican.

Un atelier philo... Vraiment?

En date du 15 décembre 2009, le CAL publiait et diffusait gratuitement, dans le cadre d'une campagne d'éducation permanente sur le libre examen, un faux journal truffé de nouvelles délicieusement improbables ou subtilement invraisemblables. Qu'en faire ?

Par Fabien Nobilio
Responsable des activités philosophiques, Ville de Bruxelles

Ce faux journal s'appelle *Vraiment*. «La vérité sans phare», dit son slogan; une invitation pour chacun à faire la lumière sur sa propre éducation aux médias. En octobre 2013, l'équipe des ateliers philosophiques de la Ville de Bruxelles sort de sa boîte cet outil qui, curieusement, n'a guère vieilli. Il servira de point de départ à un atelier en trois séances à l'Athénée des Pagodes.

Qui fait quoi?

Au centre de cet atelier se trouvent dix-neuf filles et garçons en début de deuxième année du secondaire. Comme toute pédagogie active, la philosophie avec les enfants replace les élèves au centre du processus d'apprentissage. Confrontés à une expérience partagée –ici la découverte de *Vraiment*–, ils sont invités à poser eux-mêmes des questions et à construire une réponse collective. Cette communauté de recherche est la base de la méthode initiée par Matthew Lipman dans les années 70 aux États-Unis.

Toutefois, l'atelier philo ne se limite pas à de la pédagogie, il relève aussi à la didactique de la philosophie, des compétences à mettre en œuvre pour penser par soi-même en dialogue avec les autres. Il s'agit de problématiser, argumenter et conceptualiser. Ceci nous amène à l'autre pôle de l'atelier: les animateurs, ou plutôt les animatrices, Annick Bouiouklié, Nadine Dupont et Corinne Vida, qui accompagnent la pensée des élèves grâce à des outils d'animation choisis selon les besoins et grâce à des références muettes à l'histoire de la philosophie.

Le dispositif repose aussi sur d'autres acteurs: l'enseignante Stéphanie Bettens, qui a sollicité cet atelier pour «accrocher» le concept d'actualité qu'elle continuera d'explorer, le chef d'établissement Charly Hannon, toujours à l'affût de techniques efficaces, l'inspecteur du secondaire Jean-Louis Henquez et le directeur général Charles Huygens, qui ont fait de la philosophie un élément à part entière de l'instruction publique.

Définir l'actualité

«*Un roman est-il une actualité?*», demande Laëtitia. C'est cette question qui déclenche la discussion sur ce qu'est l'actualité, peut-être grâce à l'ambivalence du mot «roman»: d'une part «récit», d'autre part «romance», comme dans l'article à la Une de *Vraiment*: «Sarko-Carla: la fin d'un roman». «*Un roman n'est pas de l'actualité, il n'a pas pour but d'informer, c'est une histoire inventée, mais il peut faire l'objet de l'actualité, s'il a été couronné par un prix littéraire, s'il se vend bien, etc.*» Cette définition par l'exemple manifeste l'ambiguïté du mot «actualité», qui désigne tantôt des faits, tantôt la relation de ces faits dans un but informatif.

«*Si une rubrique change, reste-t-elle de l'actualité?*», demande encore Laëtitia. L'exemple du livre sur lequel on revient parce qu'il a reçu un prix permet de répondre à cette autre question, mais sans parvenir à un consensus: l'actualité peut évoquer un événement passé à condition qu'un élément nouveau intervienne; pour d'autres, l'actualité ne concerne que le présent immédiat. «*Est-ce de l'actualité si on adapte un vieux roman en film, si on découvre un roman inédit, si on retrouve adulte un enfant disparu, si on commémore l'armistice?*» À tous ces exemples, les irréductibles donnent la même fin de non-recevoir: «*dès que c'est dit, ce n'est plus de l'actualité.*» Cette étonnante restriction est explicite-

ment associée à la multiplication des moyens de communication. L'immédiateté dans le temps serait-elle l'effet d'une médiatisation de l'espace ?

Comme toute pédagogie active, la philosophie avec les enfants replace les élèves au centre du processus d'apprentissage.

Quoi qu'il en soit, «*un “roman” au sens d'une romance, d'une histoire d'amour, ne fera partie de l'actualité que s'il concerne des personnes célèbres*» comme dans l'exemple suggéré. À partir de remarques comme celle-ci, soulevée par Raphaël, élargie par Sofian, élaborée par les autres, les élèves concluent que l'actualité informe sur des faits présents en lien ou non avec le passé, peut concerner des gens célèbres ou une seule personne inconnue, pose question, diffère d'un endroit à l'autre, peut passer par plusieurs media. Cette définition, un enseignant aurait pu la donner en une heure. Mais la fixer pour une vie ?

Développer l'esprit critique

À travers la recherche d'une définition correcte, c'est un apprentissage de la complexité qui se joue. N'importe quel support médiatique pose la question du réel, du discours sur le réel, de l'effet de réel –reportages

«comme si vous y étiez». Avec *Vraiment*, ce sont les notions mêmes de possibilité, de vraisemblance, de vérité, qui sont mises en cause. «*Les titres ont-ils du sens ? Pourquoi sont-ils impossibles ?*», demandent Nassreddine et Mariam. Dans la discussion, les autres renchérissent : «*Ces articles, ces publicités n'ont pas de sens, c'est bizarre, ce n'est pas réel, pas normal, pas crédible.*» À la question plus frontale «*Tout dans le journal est-il vrai ?*» (Salma), la réponse est pourtant fort nuancée : «*Non, il y a du vrai et du faux...*» Pourquoi pas une critique plus franche ?

Tout d'abord en raison d'une méconnaissance de certaines réalités, pas encore étudiées à l'école, déconnectées de la vie quotidienne, rejetées dans les soucis pour adultes, comme cette «pilule du lendemain pour homme»...

Ensuite, certains élèves tentent de trouver le sens d'une apparente contradiction dans les termes telle que «le prochain dimanche sans voiture tombe un lundi». Au lieu de la rejeter comme une erreur ou d'en rire comme d'une plaisanterie, ils s'interrogent : «*Le principe des “dimanches sans voiture” n'aurait-il pas été étendu à d'autres jours de la semaine tout en gardant son appellation d'origine ?*» Ce raisonnement est parfaitement adapté aux pièges de la langue et de la culture ! C'est une affirmation paradoxale, certes, mais pas plus que «les trois mousquetaires étaient quatre», «l'étoile du soir n'est pas une étoile», et autres cas qu'affectionne la philosophie du langage.

Enfin, c'est laborieusement que nombre d'élèves découvrent la catégorie de la parodie, à tel point que, pour plusieurs d'entre eux, la découverte n'est pas complète au terme de la dernière séance. Il faut dire qu'ils n'ont pas tous eu le temps de lire le journal en entier. Cela ne met pas en question l'attachement des élèves à l'idée qu'un journal informe, présente des faits, dit la vérité. N'ont-ils pas eux-mêmes mis cette idée en évidence dans leur définition de l'actualité ?

Apprendre à penser

Vu leur investissement, il est difficile pour les élèves de remettre entièrement en cause la fiabilité de ce journal dont les inconséquences les ont pourtant bien amusés. Ils sont en «dissonance cognitive», cet état mental d'inconfort lorsque nous constatons une contradiction entre deux de nos idées (connaissances, opinions, croyances, constatations, etc.) et auquel nous tentons d'échapper en développant une nouvelle idée qui réconcilie les deux premières.

À la dissonance cognitive qui nous occupe correspond une faute de logique, donc une occasion d'apprendre à penser. Désireuse de défendre la fiabilité du journal, une élève rappelle à ses camarades que «*le journaliste est obligé de dire la vérité.*» Peu importe ici que les auteurs de *Vraiment* ne fassent pas œuvre de journalistes, il ne s'agit aucunement de faire le procès de la presse, mais bien de tirer parti

de la confusion entre la règle et la pratique : «*Le journaliste doit dire la vérité, donc il dit la vérité.*» Le «donc» donne une apparence de logique, mais il coordonne en fait deux registres de discours, deux niveaux de réalité différents : d'une part, ce qui doit être, ce l'on prescrit, la «morale», d'autre part ce qui est, ce que l'on peut décrire, la «nature».

Répondant au doux nom de paralognisme moraliste, ce vice de raisonnement, renforcé par d'autres aspects de la discussion, suggère de terminer l'atelier sur une distinction pratique des niveaux de réalité avec un exercice inspiré de Lipman : expliquer le sens du mot «réel» dans des formules telles que «un réel sentiment de tristesse» ou «un film tiré de faits réels». Réfléchir aux critères de ce que l'on appelle «le réel» ou «la réalité». Considéré isolément, cet exercice confirmerait certainement le mal que d'aucuns pensent de la philosophie, discipline stérile procurant un plaisir tout relatif. Enraciné dans la parole des élèves, cet exercice est-il stérile ? Les fruits de leur réflexion sont-ils mûrs ? Mûrir est-il un plaisir ? Pour répondre à ces nouvelles questions, «*il faut cultiver notre jardin*» (Candide). 

Traitements des données : prudence et vigilance s'imposent

Ce n'est plus un secret : les services de police utilisent nos données pour prévenir des actes répréhensibles et élucider des enquêtes. Malgré la loi de 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le droit belge souffre d'un vide législatif, aucun loi ne permettant de dégager clairement quand ces services en feraient un usage abusif.

Par Sophie Rohonyi
Centre d'Action Laïque

Par un projet de loi, le gouvernement propose de combler ce vide en apportant davantage de transparence et de prévisibilité quant aux modalités de traitement des données et informations policières, dans l'exercice des missions de police administrative (préventive) et de police judiciaire (répressive). L'initiative est, pour ainsi dire, bienvenue.

Un projet pour quels changements ?

Sont visées, trois catégories de banques de données. La plus importante, la Banque de données nationale générale (BNG), comprend d'ores et déjà, d'après les chiffres de 2008, des données relatives à 1,6 millions de Belges (ayant été un jour condamnés, en aveu, témoins...) pouvant être partagées entre l'ensemble des membres des services de police.

De manière générale, ces données seraient conservées pendant une durée fixée par le projet de trois à

dix ans, puis archivées durant un an (auteur ou suspect d'une contravention), dix ans (délit) ou trente ans (crime). Pendant cette période d'archivage, les données ne pourront plus être consultées que dans des cas précis : prise de connaissance du passé criminel, aide à l'identification sur la base d'empreintes digitales ou encore appui à la définition de la politique policière et de sécurité.

Les données pourraient concerter les membres d'un groupement national ou international «susceptible» de porter atteinte à l'ordre public, des personnes enregistrées pour un fait infractionnel commis dans le cadre du maintien de l'ordre public, etc. Le projet n'augure ainsi rien de bon en ce qu'il pourrait viser toute personne arrêtée lors d'une manifestation, d'une action coup de poing d'écolos, de syndicats, pour le seul fait d'avoir participé à un évènement «troublant» l'ordre public, en totale contradiction avec l'objectif déclaré du projet de rendre la loi prévisible.

Pourraient également être recueillies, des données révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale et la vie sexuelle¹. Si ce traitement ne peut avoir lieu qu'après avis de la commission de la vie privée, une intrusion d'une telle ampleur dans la vie privée pose question en termes d'égalité de traitement mais aussi d'efficacité : en quoi les habitudes sexuelles d'un citoyen peuvent présenter un danger potentiel pour la nation ? L'intrusion semble d'autant plus opaque que les modalités seraient déterminées par arrêté royal, sans aucun contrôle du Parlement.

Un détricotage de notre vie privée

On le voit, ce projet montre une nouvelle fois le subtil équilibre qu'il convient d'opérer entre la vie privée des citoyens d'une part et leur sécurité d'autre part. À cet égard, la position du CAL ne souffre d'aucune ambiguïté : contribuer à une société sûre est essentiel pour assurer une qualité de vie élevée et garantir les droits et libertés de chacun. Il n'empêche, la sécurité ne peut servir de prétexte à des mesures sécuritaires pouvant être sources d'atteintes à ces mêmes droits et libertés, en particulier le droit au respect de la vie privée, pourtant garant de l'autonomie de chacun. En 2008 déjà, différentes associations signaient une carte blanche collective, laquelle insistait sur la nécessité de «prévoir un encadrement juridique des pratiques policières [...] de manière à



Une empreinte difficile à effacer...

éviter les pratiques occultes et éviter la multiplication de fichiers disparates.» Nous n'avons ici rien inventé : Thomas Jefferson estimait déjà de son temps que «si tu es prêt à sacrifier un peu de liberté pour te sentir en sécurité, tu ne mérites ni l'une ni l'autre».

La volonté du gouvernement de légiférer en la matière est louable. Mais les modalités proposées ne portent-elles pas en elles les germes d'une violation de certains droits fondamentaux ? Le projet suivra-

¹ Données visées à l'article 6 de la loi du 8 décembre 1998 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel auquel renvoie le projet de loi.

t-il l'exemple de ceux sur la rétention des données ou sur les sanctions administratives adoptés à la hussarde sans la moindre audition ?

Vigilance démocratique toute !

Face à de telles dérives potentielles, deux options se présentaient : attendre un sursaut du gouvernement à la suite de l'avis très attendu du Conseil d'État, ou mobiliser au plus vite les sénateurs devant à leur tour se prononcer sur le projet. La deuxième option a bien entendu rapidement été privilégiée. S'inquiétant de la vitesse à laquelle le projet a été examiné et voté à la Chambre (moins d'un mois sans audition), Pierre Galand, président du CAL, Bernard Noël, secrétaire national du syndicat libéral CGSLB et Guy Bricteux, administrateur-délégué de Clara Productions¹ ont demandé aux sénateurs de voter contre le projet en l'état, ou en tout cas d'organiser des auditions et de déposer des amendements en conséquence. Quoi de plus normal après tout sur un projet touchant au plus près nos principes démocratiques ?

Le 17 décembre 2013, la commission «Intérieur» du Sénat ont ainsi entendu trois acteurs clés dans ce dossier : la commission de la protection de la vie privée, la police fédérale ainsi que la Ligue des droits de l'homme.

Des auditions somme toute éclairantes pour les sénateurs tant elles confirmaient les difficultés et dérives potentielles du projet dans la pratique, sans toutefois remettre en cause la nécessité de combler le vide

En quoi les habitudes sexuelles d'un citoyen peuvent présenter un danger potentiel pour la nation ?

législatif en la matière. En réponse, nos représentants se sont engagés à approfondir le sujet pour perfectionner le texte. Écolo en a profité pour déposer une série d'amendements. Seront-ils pour autant suivis par les partis de la majorité ?

La plus grande vigilance s'impose donc à nos élus, mais ils devront faire vite et bien ! Car après les élections, le bicaméralisme ne sera plus qu'un vieux souvenir vu la réforme du Sénat. Gain de temps pour faire des lois mais fin aussi, selon les spécialistes, d'un verrou ancien qui permettait d'éviter les votes trop précipités de textes de lois sous le coup d'une émotion, d'éviter les erreurs par une double lecture Chambre-Sénat. Il pourrait donc ici s'agir d'un des derniers grands combats de notre chambre haute pour éviter un voté précipité mettant à mal nos libertés fondamentales... ♦

¹ Tous trois sont membres du Comité de vigilance démocratique.



Manifestation contre la NSA, en octobre dernier à Washington.

L'affaire NSA a rendu la question du stockage des données particulièrement sensible...



16 Syrien ne change...

20 Le rapport Estrela ou comment les religieux s'invitent au Parlement européen

23 Aux étoiles, Citoyens!

Syrien ne change...

Pas loin de 3 millions de sujets de Bachar el-Assad ont fui les horreurs de la guerre civile dans les pays riverains. Ils y connaissent une extrême précarité et y affrontent aussi souvent l'hostilité des autochtones. Martyriser sa population tout en déstabilisant ses voisins, le Raïs de Damas confirme chaque jour son exceptionnelle envergure...

Par Patrice Lestrohan
Journaliste

«Du jamais vu depuis le génocide du Rwanda il y a 20 ans», estime Antonio Guterres, le haut-commissaire de l'ONU aux réfugiés interrogé par The Huffington Post. Notre homme ne sollicite apparemment pas la réalité. L'épouvantable exode des ressortissants syriens dans les pays limitrophes et jusqu'aux portes de l'Europe n'émeut que modérément notre Vieux

Continent, mais il tourne de plus en plus mal: l'aggravation de la guerre civile accroît bien sûr sans cesse l'afflux de réfugiés démunis. Difficile naturellement de disposer de chiffres précis mais, rebelles en repli ou simples familles terrorisées et sans toit, 2,5 millions au moins de sujets de Bachar el-Assad ont quitté à la hâte leur patrie depuis le déclenchement du conflit au



© Ozan Kose/AFP

Une famille de Syriens en route pour l'exil en Turquie, le 11 janvier 2014.

printemps 2011. Si l'on ajoute à cette estimation sommaire le nombre de personnes déplacées sur le sol même de la Syrie, ces hostilités impitoyables auraient conduit au déménagement-express et à la précarité totale quelques 7, sinon 8 millions de nationaux, soit à peu près un tiers de la population. Merci pour elle!

L'ex-ophtalmologiste à moustache qui règne toujours, à coups d'obus, à Damas y trouve en un sens son compte: d'abord, il connaît, pour le moment au moins, un sort plus heureux que ses anciens homologues arabes Ben Ali, Moubarak et bien sûr Khadafi. Ensuite, si la rébellion ne le déloge finalement pas, il pourra bientôt se targuer, à ce train, d'avoir vidé son pays de tous ceux qui n'appartiennent pas à son cercle de fidèles et de militaires. Ce qui le dispensera et pour longtemps d'y réaliser la moindre réforme. Accessoirement, bien qu'avec une évidente mesquinerie, les gouvernements suisses et anglais notamment aient gelé quelques-uns de ses avoirs bancaires, la consistante fortune de son clan familial (un bon milliard d'euros selon des évaluations britanniques), disséminée par prudence entre la Russie, Hong-Kong et quelques paradis fiscaux du meilleur aloi, ne semble pas réellement écornée à ce jour.

Fortunes d'exil...

Dans leur fuite, ces exilés n'ont pas toujours fait les choix les plus heureux. Ils sont désormais sinon indésirables, du moins peu désirés en Égypte. Parce que les djihadistes ne manquent pas dans les rangs des insurgés de Damas

ou d'Alep, le nouveau régime militaire du Caire et une partie de son opinion tiennent, sans trop de discriminations, ces nouveaux venus pour des suppôts des islamistes dont le régime a été renversé en juillet dernier: le président déchu Mohammed Morsi n'avait pas redouté d'en accueillir, plutôt bien, jusqu'à 300 000. Des ONG citent ainsi des cas de syriens aujourd'hui arbitrairement détenus ou expulsés (voire les deux à la fois) de la terre des Pharaons: on en retrouve d'ailleurs à l'occasion sur ces embarcations de (mauvaise) fortune qui tentent, aux périls que l'on sait, de gagner les côtes siciliennes.

Pour des raisons variées et à quelques réserves près, la plus prospère Turquie persiste globalement à mieux traiter les fugitifs et par exemple dans des camps frontaliers équipés d'eau courante, d'électricité et même de liaisons internet, voire de locaux scolaires. Sans parler d'un petit pécule attribué mensuellement à chaque famille. Une situation exceptionnelle dans un capharnaüm général. Elle n'exclut pas des tensions momentanées entre syriens et locaux, lesquels suspectent certains de ces regroupements de servir de bases arrière aux insurgés. Quand ils ne sont pas la cible d'attentats «loyalistes».

Le tableau est en revanche dramatique au Liban, victime par surcroît d'un hiver précoce¹. Si de mieux lotis ont pu reprendre une vie à peu près décente en ville, une proportion grandissante de ces 800 000 réfugiés (pour 4 millions de résidents!), s'entasse aujourd'hui dans des campements improvisés à peu près dépourvus de tout. Cependant que ces

1 La Croix-Rouge belge est plus particulièrement active au Liban. Elle bénéficie d'une assistance financière du gouvernement de Bruxelles, qui vient aussi et notamment en aide aux réfugiés des camps turcs. Insuffisamment, pour certains organismes humanitaires.

rescapés se voient contraints de renouveler régulièrement au prix fort leur «visa de transit» [sic]: à la différence des Palestiniens, le statut de réfugié ne leur est pas reconnu! Au début de l'automne, le même HCR a dû momentanément réservé ce qui lui restait d'aide alimentaire aux cas les plus criants, au sens propre comme figuré. Mandaté par le Conseil de l'Europe, le sénateur centriste et ex-ministre français Jean-Marie Bockel assure, dans son rapport de l'automne dernier, avoir même découvert là-bas un «*centre collectif sans eau salubre, sans infirmerie, sans sanitaires et sans aucune aide*». «*Une véritable poudrière*», lui ont confié des officiels qui parlent encore de la montée d'une inquiétante criminalité aggravée par le chômage. Le tout dans une atmosphère là aussi modérément bienveillante: près de 60% de la population libanaise se disaient hostiles, dans un récent sondage, à la présence de réfugiés syriens. Et on vous fait grâce des menaces d'épidémie que des humanitaires s'efforcent d'endiguer également dans les quelques camps ouverts au Kurdistan irakien.

Paradis des proxénètes

Situation approchante en Jordanie, elle aussi débordée (au moins 550 000 réfugiés) au point que, selon certaines sources, le pays refoule aujourd'hui tout nouvel immigrant qui ne peut exciper de lien familial avec des habitants du cru. L'autorisation de travailler, à bas prix, est, elle, soumise à l'autorisation d'un «tuteur» local, d'où l'explosion du travail au noir. Félicitations renouvelées au cordial Bachar, le royaume d'Abdallah II

«Même si l'UE se révélait plus accueillante, ce ne serait jamais qu'une goutte d'eau en regard des immenses besoins des populations qui croupissent dans les camps.»

a désormais le très grand honneur d'abriter le deuxième camp de réfugiés au monde (le premier, qui accueille des somaliens exsangues, se situe au Kenya): le camp de Zaatri (dans les 120 000 occupants) qui offre le double bonheur d'être régulièrement balayé par les vents dans une zone franchement aride. Rien ne se perd toutefois: selon cette fois un parlementaire autrichien qui a lui aussi fait le déplacement, sur fond de disettes variées, des réseaux de proxénètes dotés de relais étrangers s'activent sans relâche entre toiles et baraquements bricolés. Encore plus sérieux, soutiennent les hautes instances d'Amman, l'arrivée massive de ces réfugiés a aggravé l'an dernier la pénurie d'eau qui affectait déjà la population. Et même «*fait chuter la croissance*» nationale! On l'a compris, c'est évidemment une véritable déstabilisation économique, sinon politique de leur pays que redoutent les gouvernements des petites nations concernées. En se cramponnant, sans rien lâcher, à son fauteuil, l'amène el-Assad peut encore s'enorgueillir d'avoir ébranlé toute



© Mandel Ngan/AFP

Le camp de Zaatri, en Jordanie, est désormais le deuxième plus grand du genre avec 120 000 «habitants», après celui de Dadaab, au Kenya.

une région du monde. Et bien au-delà des espérances que son rude géniteur Hafez avait pu concevoir naguère!

L'Europe des droits de l'homme

Rejetés ou non des pays riverains, des fugitifs ont tenté, ou tentent, leur chance plus loin et par conséquent plus près de nous. Avec des succès mitigés. La Grèce et la Bulgarie qui a quasiement fermé ses frontières, font état de centres d'accueil, ou de rétention, «engorgés», cependant que Chypre et Malte n'en ont, semble-t-il, pas rajouté dans le zèle hospitalier. Toute une polémique s'est d'ailleurs engagée à propos du nombre de réfugiés susceptibles d'être admis au sein de l'Union, l'Allemagne, l'Autriche tout comme la Suède et la Belgique se montrant plus généreuses que la France par exemple. En tout état de cause, ils ne dépasseront pas, s'ils les atteignent, les

quelques dizaines de milliers: «*Même si l'UE se révélait plus accueillante, ce ne serait jamais qu'une goutte d'eau en regard des immenses besoins des populations qui croupissent dans les camps*», commente Jean-Marie Bockel, sollicité par *Espace de Libertés*. L'avis semble partagé au plus haut niveau. Interrogé sur la question, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a ainsi parlé de «*tache sur la conscience du monde*». À la mi-décembre, le même a estimé que le plan d'*«aide d'urgence»* conclu quelques jours plus tôt avec le HCR et sur pression de l'ONU «*aurait pu être d'un montant plus ambitieux*». Il a été fixé à 147 millions d'euros, soit environ 18% du budget humanitaire annuel de l'exécutif européen. Ce qui, à raison, disons, de trois millions de bénéficiaires éventuels, ne représente jamais que la mirifique somme de 49 euros par tête de réfugié. C'est Byzance...²

² Surtout si l'on sait que les Nations unies ont chiffré à 4,2 milliards de dollars l'assistance alimentaire et matérielle indispensable aux Syriens de l'exode...

Le rapport Estrela ou comment les religieux s'invitent au Parlement européen

Par Aïcha Ayari
Attachée parlementaire européenne

Depuis plusieurs mois, le rapport Estrela¹ animait les débats de la commission «Femme et égalité des genres» (FEMM) du Parlement européen. Un rapport d'initiative, non-constraining, qui recommandait pour toutes les femmes un accès généralisé à la contraception et à des services d'avortement sûrs et légaux.

homosexuels dans des hôpitaux psychiatriques. D'ailleurs, Tobias Teuscher, son assistant est un des représentants de «Un de nous», il est aussi le secrétaire de l'Intergroupe pour la famille et les droits de l'enfant du Parlement européen.

Même si le résultat du vote fut beaucoup plus serré qu'on ne s'y attendait, ce rapport a fait l'objet d'une campagne virulente, faite de stratagèmes, de pressions, voire de menaces. «*Nous ne pensions pas que les détracteurs de ce rapport réussiraient*», déclarent des conseillers politiques de la GUE⁵ et d'ADLE⁶. Une attachée parlementaire (AP) ajoute: «*J'ai été choquée par la force de frappe des opposants pour clore le chapitre Estrela*».

Du côté des députés, on se dédouane en arguant souvent de la position de groupe à suivre pour expliquer leur choix de vote. Une AP déclare: «*Je pointe le manque de responsabilité et d'attention: ils connaissaient l'enjeu pourtant, trop occupés sur leur tablette, ils ont manqué les instructions données par Estrela*».

¹ Edite Estrela, eurodéputée socialiste portugaise.

² ECR: Conservateurs et réformistes européens.

³ D'après le «principe de subsidiarité», les questions traitées dans le rapport Estrela sont de la compétence des États membres et non de l'Union européenne.

⁴ ELD: Europe libertés démocratie.

⁵ GUE: Gauche unitaire européenne.

⁶ ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.



La page du site du lobby ultracatho Citizen Go consacrée au rapport Estrela.

La face cachée d'un agenda réactionnaire

Le rapport Estrela a été la cible d'un large mouvement européen et international qui a mené une campagne transnationale de désinformation appelant massivement les citoyens à se mobiliser. Des groupes proches de l'Église catholique tels que la Conférence des évêques allemands, la Fondation Jérôme Lejeune, la Manif pour tous, qui s'acharne à torpiller les droits des femmes et des LGBT⁷, les mêmes qui sont derrière l'initiative européenne citoyenne «Un de nous».

En deux semaines, les eurodéputés ont reçu plus de 120 000 courriels aux

contenus «mensongers» demandant le rejet du rapport. Derrière ces emails, on trouve des plateformes telles que Citizen Go et EUcheck.org. En plus des pressions entre députés, on cite d'autres méthodes de persuasion telles que les menaces de mort à l'encontre d'Edite Estrela, le recours aux enfants dans des manifestations, des brochures déposées sur les cantines des conseillers politiques, des «tuttes» et des préservatifs envoyés aux eurodéputés.

L'envers du décor cache donc la lutte contre le droit à l'avortement et toute avancée en matière de santé, de droits sexuels et reproductifs. Le rejet de ce rapport est le reflet inquiétant de la montée en puissance de forces extré-

⁷ LGBT: lesbiennes, gays, bisexuels et trans.

En deux semaines, les eurodéputés ont reçu plus de 120 000 courriels aux contenus «mensongers» demandant le rejet du rapport.

mistes et de leur capacité à se professionnaliser, à lever des fonds, à organiser une contre-offensive à l'échelle européenne en distillant une idéologie religieuse hostile aux libres choix. À des fins purement électoralistes et idéologiques, ces courants cherchent en permanence à étendre leur ancrage aux niveaux local, national et européen et agissent via des réseaux où internet est une arme redoutable qui balaie toutes les frontières.

Lobbying des Églises

Depuis Jean-Paul II, la stratégie de l'Église catholique et du Vatican vise la reconquête de l'Europe occidentale dite «déchristianisée» basée sur l'accès direct aux décideurs européens pour influencer la législation européenne. Ceci est rendue possible par l'article 17 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) qui garantit un statut privilégié aux Églises, communautés religieuses et organisations non confessionnelles et un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les institutions de l'UE. En faveur du «camp religieux», ce «dialogue», instauré par Jacques Delors⁸ dans les années 90, semble inégal, déjà parce que Barroso⁹, László Surján¹⁰ et Van Rompuy¹¹, sont connus

pour leurs convictions chrétiennes. Les Églises sont considérées comme des «partenaires» et non pas des «lobbys» qui auraient à spécifier l'origine de leurs financements. Ajoutons aussi que l'élargissement de l'Union a ouvert la porte à des États soucieux de défendre les traditions catholiques tels que la Pologne, la Lituanie, la Croatie et Malte, rejoignant dans une certaine mesure l'Italie, l'Irlande, l'Allemagne et la France.

Enfin, l'évènement Estrela rappelle que les mentalités européennes ont encore besoin d'évoluer, que les stéréotypes perdurent et que la citoyenneté européenne doit être le dénominateur commun de valeurs universelles. À l'approche des élections, soyons vigilants et rappelons-nous que les droits de l'homme sont un bien commun, «on y a tous et toutes droit».

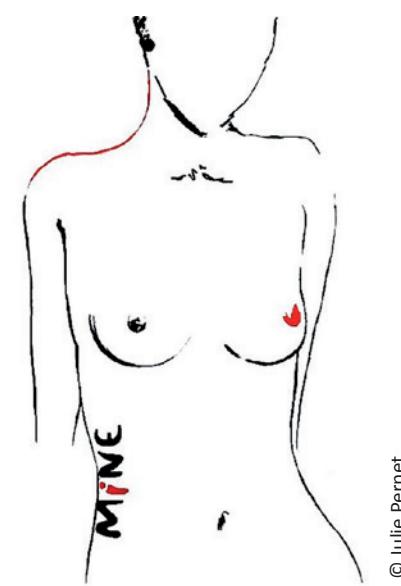
À suivre: les dossiers LGBT et prostitution... 

⁸ Président de la Commission européenne de 1985 à 1994.

⁹ Président de la Commission européenne, en fonction depuis 2004.

¹⁰ Eurodéputé hongrois PPE et représentant du Parlement européen au Dialogue.

¹¹ Président du Conseil européen.



© Julie Permet

Aux étoiles, Citoyens!

L'Europe prétend se rapprocher du citoyen. Très bien. Mais il n'est pas certain qu'elle a la même proximité avec chacun d'entre eux.

Par Pascal Martin
Journaliste

Citoyen européen. On pourrait glosé longuement sur ce que représente l'addition de ces deux mots. Et on le fera sans doute sur le ton du dépit au soir du 25 mai lorsque le taux d'abstention enregistré au terme des élections européennes sera annoncé. En 2009, l'abstention avait atteint 56,5% sur l'ensemble de l'UE, avec un pic de 80,4% en Slovaquie, le peu

d'intérêt pour la chose européenne touchant même sévèrement des pays fondateurs comme les Pays-Bas, la France et l'Allemagne. Une crise majeure économique et financière plus tard, pourquoi en irait-il autrement ? La solution la plus communément admise à ce désamour serait l'émergence d'une citoyenneté européenne. Non pas un cachet étoilé pla-



© Europaristrasbourg.eu
Donner envie d'Europe aux citoyens : le stand du Parlement à la Foire de Strasbourg y contribue-t-il vraiment ?

À moitié vide ou à moitié plein, le verre du dialogue que prétend boire l'Europe avec la frange laïque de ses citoyens a un goût de trop peu.

qué sur un passeport, mais la prise de conscience que chacun partage une histoire et un destin communs.

Les tentatives pour y parvenir n'ont pas manqué. Vingt ans après le traité de Maastricht, signé le 7 février 1992, qui a instauré la citoyenneté européenne, la Commission a lancé l'*«Année européenne des citoyens»* en 2013. Aujourd'hui encore, elle revient à la charge. La Commission souhaite que les Européens participent aux débats et contribuent à l'élaboration des politiques. Un nouveau programme intitulé «L'Europe pour les citoyens» sera développé jusqu'en 2020: démocratie, citoyenneté, civisme, histoire, diversité... Autant d'axes qui doivent amener l'Européen lambda à se considérer comme partie prenante de l'Union et de sa finalité. À cette fin, la Commission a proposé un budget de 186 millions d'euros pour la période 2014-2020. Soit environ 30 centimes d'euro par habitants de l'UE...

Des airs de club fermé

Cette quête d'adhésion peut prendre différentes formes. Et pourquoi

pas inclure les Églises, mais aussi les associations philosophiques et non confessionnelles. On se souvient des critiques venues du bord laïque ces dernières années. Le président de la Commission, le conservateur portugais Jose Manuel Barroso, veillait à avoir de bons rapports avec les Églises mais négligeait ceux qui cherchaient à défendre une vision laïque de la société. La présence d'un trio chrétien-démocrate à la tête des trois principales institutions de l'Union (Barroso à la Commission, Van Rompuy au Conseil européen et Buzek au Parlement) donnait à l'affaire des airs de club fermé.

L'eau a depuis coulé sous les ponts. Pierre Galand, le président du Centre d'Action Laïque (CAL) et de la Fédération Humaniste européenne (FHE), note une évolution positive au cours des dernières années. Les institutions européennes prennent garde dorénavant de respecter l'article 17 qui établit le dialogue avec les Églises, les associations ou communautés religieuses et les organisations philosophiques et non confessionnelles. Les laïques sont donc entendus sinon écoutés, ainsi que les ordres maçonniques. *«Les relations sont bonnes. Il y a un progrès.»*

Être pris en considération «par Bruxelles» comme devrait l'être tout citoyen européen a cependant des limites. Le fait que les défenseurs de la laïcité trouvent désormais leur chemin dans les couloirs du Berlaymont *«n'empêche pas les lobbies religieux de s'y montrer extrêmement*

puissants, davantage encore que par le passé», relève Pierre Galand. L'un d'eux, représentant les intérêts du Vatican, a ainsi réussi à récolter 1 800 000 signatures pour que l'argent européen ne finance pas la recherche sur les cellules-souches.

Et puisqu'on parle ici des citoyens, il importe de préciser qu'ils ne sont pas nécessairement égaux devant l'Union. Les lobbies catholiques, encore eux, exercent une pression de tous les instants au sein des institutions européennes, ainsi qu'à l'ONU et au Conseil de l'Europe, pour que le mariage demeure l'union d'un homme et d'une femme avec la procréation pour prolongement logique. Cette conception de la famille heurte l'approche du genre que défendent les laïques par le biais de la FHE. Avec des implications directes sur l'apprentissage du vivre ensemble, puisque de tels préjugés influent à travers les différentes législations nationales et internationales sur la formation des esprits.

«La famille idéale» vue depuis Rome

Si les thèses conservatrices s'imposent, elles continueront à marginaliser tous ceux qui ne rentrent pas dans le moule de la «famille idéale», telle que la conçoit Rome. Or elles peuvent compter sur des moyens énormes, disproportionnés en comparaison de ceux dont dispose le bord laïque. Loin de s'effacer aujourd'hui, ces lobbies qui représentent côté chrétien essentiellement l'institution catholique, se renforcent au fur et à mesure que les

droites réactionnaires reconquièrent le terrain politique européen.

L'ouverture de l'Europe institutionnelle aux représentants de la laïcité peut être actée. Mais il reste à juger de sa qualité. Les laïques sont entendus, leurs dossiers sont pris en compte, mais jusqu'à quel point? Un franc-maçon actif au sein du Parlement européen y voit plutôt un écran de fumée, jugeant par exemple «complètement bateau» les questions du débat organisé l'an dernier au sein de l'hémicycle au titre de l'article 17 du traité: *«On nous a demandé de nous exprimer sur les élections européennes. Difficile de trouver un thème plus convenu... Et de surcroît, la liste des invités nous avait été imposée. Tous ceux qui comptaient n'étaient pas là.»*

À moitié vide ou à moitié plein, le verre du dialogue que prétend boire l'Europe avec la frange laïque de ses citoyens a un goût de trop peu. Il faut toutefois y voir autre chose que la conséquence des valeurs défendues par les hommes au pouvoir. Le Polonais Jerzy Buzek parti, Martin Schulz l'a remplacé au perchoir du Parlement. Un conservateur a laissé la place à un social-démocrate. Même si Schulz le progressiste ne fut pas parmi les plus assidus aux réunions comptant parmi leurs participants la Fédération humaniste européenne. 

Les fans de l'école



Les fans de l'école

C'est bien connu : l'occasion fait le larron. Même si cela nous démange toujours de parler de l'école et de l'enseignement, l'échéance des 150 ans de la Ligue de l'enseignement en a fait un passage quasi obligé en ce début d'année.

C'est d'autant plus volontiers que le conseil d'administration du CAL s'est réuni en session extraordinaire en novembre dernier, afin de dégager des axes et des pistes pour une réforme de l'enseignement dans le sens de «l'école dont nous rêvons». Nul n'en ignore les grandes lignes : la fusion des réseaux en un grand réseau public unique ; la transformation des cours dits «philosophiques» (religion et morale) en un cours commun à tous abordant le questionnement philosophique, le civisme, le fait religieux, les grands principes humains, les valeurs, etc. (pour faire court) ; et enfin, un projet pédagogique adapté aux réalités du monde d'aujourd'hui dans son infinie pluralité, lequel nécessite, plus que jamais, une méthode dont le but est l'épanouissement de l'enfant et pas la formation de futurs employés au service du marché et du politiquement correct.

Il n'est pas certains que nous ayons des réponses à toutes ces questions dans le dossier qui suit ; ce n'est d'ailleurs pas le but de notre magazine. Nous préférons inviter le lecteur à la réflexion, à la pratique du libre examen et à la remise en cause de certitudes parfois figées par la marche du temps.

À chacun de retrouver l'élève qui sommeille encore en lui...

Yves Kengen
Rédacteur en chef

Qui aurait cette idée folle un jour d'ignorer l'école ?

Dans nos vertes et humides contrées, personne n'échappe à la noble institution qu'est l'école qui constitue, pour le plus grand nombre, un espace-temps très significatif, tout au moins d'un point de vue quantitatif. On y passe en moyenne un tiers de sa vie dite active et un quart de sa vie tout court.

Par Jean De Bruecker
Secrétaire général adjoint du CAL

L'école a le privilège de concentrer les extrêmes, ainsi chacun d'entre nous, à l'exception de quelques martyrs du système éducatif, a connu, se souvient d'un instituteur, d'une enseignante, d'un professeur extraordinaire dont on garde le souvenir ému. Malheureusement, personne n'échappe aux crampes stomacales, aux frissons dans l'échine, à la gorge serrée à l'évocation d'une calamité du corps enseignant qui a croisé sa route. On peut s'en réjouir ou s'en inquiéter, mais le bon sens nous ramène à une règle intangible de la logique du potache éclairé, les enseignants sont des femmes et des hommes et donc formidables, perfectibles ou irrécupérables.

Tortillard de la culture

Il en est de même du système scolaire dans son ensemble qui peut constituer une ouverture sur le monde, un funiculaire pour les som-

mets, un tortillard de la culture, un tire-fesse de la réussite sociale et fait preuve de belles périodes, de la protase à la clausule. A contrario, le système scolaire est également à plusieurs titres autocentré, nombriliste, refermé sur lui-même et répond à la savoureuse définition qu'en donne Sacha Guitry : «*Écoles : établissement où l'on apprend à des enfants ce qu'il leur est indispensable de savoir pour devenir professeurs.*»

Le format des cahiers, la taille des classes, la grandeur des établissements, le nombre d'écoles par bassin, le nombre de pouvoirs organisateurs par réseau, le nombre de réseau par région... tous ces éléments naviguent entre inamovible et bouleversements.

De l'obligation scolaire au choix de l'établissement en passant par la mixité sociale, les entrées, les sorties et les bifurcations dans la broyeuse-

école demandent une attention certaine, une connaissance pointue, des conseils avisés, des coups de pouce providentiels et un peu de chance.

Quelles que soient les particularités, les complexités, les aspérités de notre école, elle reste potentiellement et souvent pratiquement un merveilleux outil.

Quand on ouvre le chapitre du pédagogique, on est aussi désorienté qu'après un passage au PMS. On a tout tenté, tout changé, tout bouleversé, des pédagogies nouvelles devenues anciennes et qui ne cessent de revenir, maths modernes des temps jadis aux vieilles nouvelles méthodes actives pour l'apprentissage des langues, des compositions des cycles, aux troncs communs, aux filières d'opportunité en passant par la formation générale prolongée. Du bac au certificat d'études, au CEB, du secondaire inférieur au premier cycle, de la classe d'accueil à l'année d'orientation, on n'a pas encore rejoint l'obscurantisme des abréviations républicaines, mais on fait son possible.

Éclairer les interrogations

Quelles que soient les particularités, les complexités, les aspérités

de notre école, elle reste potentiellement et souvent pratiquement un merveilleux outil, un privilège incontournable permettant de remplir des missions premières telles de promouvoir la confiance en soi, de s'approprier des savoirs, d'acquérir des compétences, de contribuer à la préparation de citoyens responsables, de veiller à l'émancipation du plus grand nombre. Dans le contexte sociétal actuel, il faut néanmoins être particulièrement attentif à ce que les processus scolaires ne viennent pas conforter les dérives de la société duale, ne soient pas un training impitoyable de compétition, un accélérateur des inégalités. L'école doit être plurielle, neutre, respectueuse des droits et des différences, mais centrée sur des valeurs communes à partager, le processus démocratique et la participation citoyenne.

Si l'école est bien un lieu où l'on doit répondre à des questions, elle doit également éclairer les interrogations, elle doit aussi être le lieu par excellence de la démarche critique alliant science, conscience et liberté de choix. C'est pourquoi, malgré d'énormes difficultés face notamment aux rentes de situation de l'enseignement confessionnel, l'école est, pour le mouvement laïque, un axe central de vigilance, de revendication et un levier pour la construction d'une société juste, progressiste et solidaire. ♦

Ligue de l'enseignement : 150 ans de militantisme

Cent cinquante ans d'histoire d'une association, c'est une gageure à résumer en quelques pages... Pari relevé!

Par Pol Defosse
Ancien administrateur de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente (LEEP)

De la loi de 1842 à la fondation de la Ligue de l'enseignement en 1864

Pendant les premières décennies de l'indépendance, libéraux et catholiques étaient contraints de montrer aux puissances européennes leur union et leur bonne entente. En ce qui concerne l'enseignement, ils voteront en 1842 la première loi organique de l'enseignement primaire : les libéraux obtenaient que soit reconnu le droit à l'existence d'une école publique dans les communes, les catholiques obtenaient que la religion fasse partie des programmes, que des écoles confessionnelles puissent être reconnues et adoptées et que le prêtre puisse intervenir à titre d'autorité, dans la gestion de l'établissement. Très rapidement, cette situation qui faisait en fait de l'école publique une école confessionnelle, deviendra insupportable pour les libéraux. En effet, avec la consolidation de l'indépendance et, surtout, avec la diffusion à partir des années 1850 d'une vision du monde matérialiste, agnostique voire même athée qui se substituait à la conception déiste, les antagonismes jusqu'à feutrés entre catholicisme

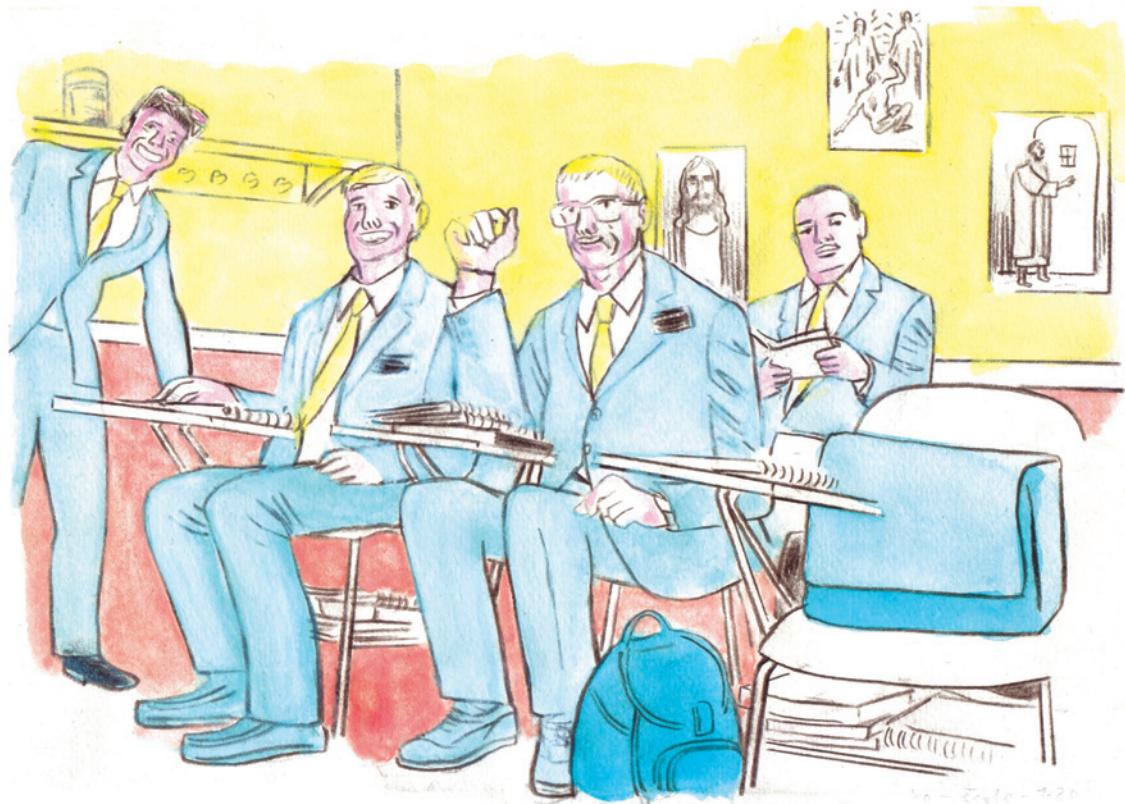
et libre pensée vont s'exprimer plus ouvertement.

Ces changements de mentalité s'expliquent par différents facteurs : les découvertes scientifiques (notamment le darwinisme) et la diffusion du positivisme, du socialisme (le fouriéisme, le marxisme¹) portée par les nombreux proscrits du régime autoritaire de Napoléon III qui trouvent asile en Belgique. Dans les grandes villes de Wallonie, de Flandre et à Bruxelles, des sociétés de libres penseurs voient le jour². De plus en plus de citoyens refusent, comme Théodore Verhaegen, les sacrements de l'Église pour leurs funérailles ou lors d'un mariage. Pour les libéraux, les libres penseurs et francs-maçons, animés par des sentiments anticléricaux, l'émancipation, «la lutte contre l'obscurantisme de l'Église», passaient obligatoirement par l'instruction. C'est dans ce climat matérialiste grandissant que Charles Buls, inquiet de l'état déplorable dans lequel se trouvait l'enseignement fondamental³, prend l'initiative de fonder une association en décembre 1864, la Ligue de l'enseignement «destinée à améliorer et à propager l'instruction en Belgique».

¹ Karl Marx a séjourné quelques mois à Bruxelles, tout comme Victor Hugo et Pierre Proudhon.

² Les premières associations de libres penseurs de tendance ouvrière sont créées à Bruxelles : l'Af-franchissement en 1854, les Solidaires en 1856.

³ Voir Alexis Sluys, *Mémoires d'un pédagogue*, Bruxelles, Ligue de l'enseignement, 1939, p. 20 et sq.



De l'École modèle à la première guerre mondiale

Dans un premier temps, la Ligue se préoccupa surtout de préparer un projet de réforme de la loi de 1842 «pour laïciser l'école, promouvoir l'enseignement obligatoire et rénover le contenu et les méthodes de l'enseignement». Pour rencontrer les objections et le scepticisme des libéraux conservateurs qui critiquaient ce programme –ils refusaient notamment le principe d'une instruction obligatoire– les dirigeants de la Ligue rédigèrent à partir des réflexions de Pierre Tempels⁴ une charte comprenant trente-six propositions concernant l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, l'étude des éléments de calcul et fondèrent en 1875,

avec l'appui de la Ville de Bruxelles, une école modèle dont la réputation dépassa nos frontières. En 1879, les programmes de cours, les principes pédagogiques et les méthodes d'enseignement furent étendus à l'ensemble des écoles primaires du royaume⁵, ce qui déclencha la première guerre scolaire. Les catholiques revenus au pouvoir en 1884 devaient mettre un terme à toutes ces initiatives pédagogiques en supprimant de nombreuses écoles publiques et en modifiant les programmes. Ceci obligea la Ligue à adopter une attitude défensive comprenant deux axes: apporter son aide juridique et morale aux instituteurs qui avaient été mis en disponibilité, soutenir financièrement les écoles publiques et les établissements

⁴ Pierre Tempels (1825-1923), juriste de formation, est l'auteur d'un ouvrage remarquable pour l'époque, *L'instruction du peuple* (1865).

⁵ Par loi du ministre libéral, membre de la Ligue, Pierre Van Humbeeck votée en 1879.

⁶ Voir notre couverture!

laïques créés ici et là par des associations de libre pensée ou des loges maçonniques. Jusqu'à la déclaration de la guerre en 1914 et malgré une éclipse de quelques années entre 1895 et 1904, la Ligue poursuivit donc ses activités dans un climat hostile.

Au *Bulletin* publié dès les années 1870, elle ajouta en 1906 la publication d'une série pédagogique d'études et de rapports, les *Documents*. La commission de propagande organisa la même année une manifestation nationale importante en faveur de l'obligation scolaire. Cinq ans plus tard, la Ligue s'investit aux côtés du Parti libéral et du Parti ouvrier belge dans un combat contre le projet de loi du ministre catholique Schollaert des «bons scolaires» qui consistait à étendre encore le financement de l'école confessionnelle⁶.

Parallèlement, la Ligue s'intéressait à diverses questions telles les œuvres scolaires et parascolaires, les colonies de vacances, les écoles de plein air, les amicales d'anciens élèves, les sociétés de secours mutuels et d'assurance. En 1899, Joseph Nyns-La Gye (1855-1957), instituteur, avait créé les «bibliothèques circulantes». Ce service qui resta en fonction jusqu'en 1980 et qui est à l'origine d'un grand nombre de bibliothèques publiques, mettait un fonds de livres, pour une certaine période, à la disposition des instituteurs ruraux.

L'entre-deux-guerres

Après la parenthèse de la Première Guerre mondiale, la Ligue reprit ses activités. Mais les questions sociales,

économiques et linguistiques devaient reléguer le problème idéologique et celui de l'enseignement public au second plan des préoccupations du Parti libéral et du Parti ouvrier belge. Malgré le manque de soutien des mandataires socialistes et libéraux, la Ligue n'en continua pas moins par ses publications et par d'importantes manifestations son combat pour la défense de l'enseignement public. En 1925, elle s'érigea en ASBL, et modifiait ses statuts. C'est pendant les années 30 que la Ligue, qui ne s'était jamais bien implantée dans le nord du pays, s'efforça de rallier les instituteurs flamands. En 1935, elle demanda à Honoré Houvenaghel (1904-1945), professeur de mathématiques à Ostende et acteur important de la défense de l'enseignement officiel en Flandre, de devenir membre du Conseil général et plus tard vice-président. Houvenaghel regroupa diverses associations pour fonder en 1938 l'*Algemeen Verbond ter Bevordering van het Officieel Onderwijs*, ce qui allait mettre fin définitivement au projet d'une ligue de l'enseignement nationale.

Après la Seconde Guerre mondiale

Dès 1945, La Ligue reprit ses activités en réorganisant son réseau de sections locales. Très rapidement, elle dut mener deux combats. Elle soutint la politique des ministres libéraux des colonies Paul Godding (1883-1953) et Auguste Buisseret (1888-1965) qui, contre l'opposition farouche du Parti social chrétien, voulaient créer un enseignement officiel au Congo. En métropole, à partir de 1950, elle s'opposa aux mesures du ministre catholique de l'Instruction

⁷ C'était la première fois depuis la fin de l'ère unioniste que libéraux et socialistes gouvernaient ensemble.

Bibliographie:

Histoire de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente (1864-1989), Bruxelles, LEEP, 1990, 260 p., nombr. ill.

René Robbrecht, «Ligue de l'enseignement» dans Pol Defosse, *Dictionnaire historique de la laïcité en Belgique*, Bruxelles, Fondation rationaliste, 2005, pp. 193-196.

Pour les noms propres cités et les termes «École modèle», «Bons scolaires», «Bibliothèque circulante» etc., voir Pol Defosse, *loc. cit.*

publique Pierre Harmel (1911-2009) qui accordait de nouveaux subsides à l'enseignement secondaire confessionnel. Si le gouvernement de coalition libéral-socialiste présidé entre 1954-58 par Achille Van Acker⁷, rencontrait les préoccupations de la Ligue, celle-ci, avec le retour des catholiques au pouvoir, dut une fois encore s'opposer aux dispositions du pacte scolaire (1958), malheureusement sans être entendue.

Censé mettre fin à la seconde guerre scolaire, il accordait de nouveaux avantages sociaux et pédagogiques à l'enseignement confessionnel. À la fin des années 60, la Ligue élargit son champ d'action: en 1969, elle fait partie des associations constitutives du Centre d'Action laïque et l'année suivante, pour répondre à la Confédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement catholique,

Laïciser l'école, promouvoir l'enseignement obligatoire et rénover le contenu et les méthodes de l'enseignement.

elle créa la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) aujourd'hui autonome. En 1972, la Ligue fut reconnue comme mouvement national d'éducation permanente par le ministère de l'Éducation nationale. Ce nouveau statut lui permet aujourd'hui de bénéficier de subsides pour faire face à ses nombreuses missions. 



dossier

LES DÉCRETS INSCRIPTION: CONSTRUIRE LA MIXITÉ DANS UN CONTEXTE DE LIBRE-CHOIX
Éduquer n°103 vient de paraître.

Six ans après la première mouture du décret Inscription, la Ligue a eu envie de revenir sur les divers processus ayant conduit à la mise en place du décret actuellement en vigueur, celui de la ministre Marie-Dominique Simonet, afin de comprendre de quelles manières les différents décrets Inscription ont tenté de concilier les objectifs de mixité sociale et le libre-choix des parents, dans le contexte scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour nous contacter :
Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente asbl
Rue de la fontaine, 2 – 1000 Bruxelles
02/511.25.87 – eduquer@ligue-enseignement.be
www.ligue-enseignement.be

La LEEP, aujourd'hui et demain

À présent que nous savons (presque) tout de son histoire, penchons-nous sur le présent et le futur...

Par Roland Perceval
Président de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente (LEEP)

On pourrait commencer par rappeler le but social de la Ligue, tel qu'il est défini par ses statuts:

«Art. 2 - La Ligue a pour but la défense et la promotion de l'enseignement public et de l'éducation laïque. Elle a également pour vocation le développement des œuvres laïques et d'éducation permanente, dans tous les domaines (éthique, social, intellectuel, sportif et physique), créées en vue d'apporter aux jeunes et aux adultes le complément de formation, d'information et de culture nécessaire à leur participation à l'élaboration de la société contemporaine.

Art. 3 - La Ligue s'interdit toute action politique en dehors du but énoncé plus haut et toute approbation ou improbation des opinions politiques ou philosophiques de ses membres, qui ne seraient pas directement en opposition avec les principes pour la défense desquels elle est constituée.»

Pour atteindre ce but, la Ligue est structurée en une ligue «communautaire» et sept régionales organisées en ASBL: Brabant wallon, Charleroi, Liège, Luxembourg, Mons, Namur, Tournai. La Ligue communautaire gère l'administration du personnel de l'ensemble de la structure, les régio-

nales organisant en toute autonomie des activités liées au but social général principalement en matière d'éducation permanente et de cohésion sociale. Le bureau de la Ligue, sous couvert du conseil d'administration et de l'assemblée générale, définit les grandes lignes de sa politique et intervient dans les organes de presse ou en ligne directe avec les décideurs pour faire valoir son point de vue.

Expertise

Forte de son passé et de son expertise en matière d'enseignement, elle est un lieu de réflexion et d'avis sur toutes les matières qui touchent à celui-ci. Au travers de conférences de presse, d'études et d'une revue, elle fait connaître ses positions dans la défense d'un enseignement public et neutre et s'impose comme un interlocuteur respecté et reconnu, sollicité dans les grands débats du moment.

Le secteur «Communication» de la Ligue assure le rayonnement de la Ligue au travers d'une revue, *Éduquer*, qui paraît dix fois l'an, reprenant à la fois des informations et des textes de réflexion ainsi que des

dossiers. Il assure également l'élaboration d'études plus poussées sur des sujets de réflexion touchant à l'enseignement, par exemple: *Les décrets "Inscription", Le féminisme et l'enseignement, Quelle scolarité dans les IPPJ?, Diriger une école*, etc.

L'Éducation permanente constitue une part importante des activités de la LEEP. Au travers d'un programme très fourni et de formateurs de grande qualité, ces formations s'articulent autour de plusieurs axes: l'évolution personnelle, les techniques d'expression, le développement personnel, la créativité, la pédagogie, la relation d'aide, le management associatif, l'interculturel, les arts et les civilisations, les excursions culturelles...

Éducation permanente

La Ligue organise également des ateliers pour enfants sous la forme de projets interculturels en partenariat avec une trentaine d'écoles publiques. Elle assure ainsi ses missions d'éducation permanente et de cohésion sociale.

La lutte de la Ligue, commencée voici 150 ans, se poursuit aujourd'hui et se prolongera demain: par son action militante pour l'enseignement public neutre et une éducation laïque respectueuse des personnes, elle entend défendre un enseignement de qualité accessible à tous dans le cadre d'un humanisme aux fondements laïques. Elle prône la révision du pacte scolaire qui, vieux de plus de 50 ans, ne correspond plus ni aux attentes, ni à la réalité de notre société.

Le combat pour un système d'enseignement à réseau unique est l'un de ses fers de lance.

Le combat pour un système d'enseignement à réseau unique est l'un de ses fers de lance.

La Ligue est notamment membre du Centre d'étude et de défense de l'école publique (CEDEP) et du CAL, défendant ainsi ces priorités.

La Ligue entretient des relations avec ses partenaires étrangers au sein de la Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire dont le président est un membre du bureau de la Ligue belge. L'ouverture vers d'autres systèmes et vers l'Europe est un défi que la Ligue devra relever, surtout dans un contexte d'échanges d'élèves et d'étudiants dans les programmes européens.

Et demain ?

Dans les changements liés aux nouvelles technologies et au paysage politique de la Belgique tel qu'il se profile suite aux réformes de l'État successives, elle continuera dans quelque structure que ce soit à défendre ce qui pour elle est fondamental: l'enseignement comme base de la société et accessible à tous.

Elle militera pour la disparition de l'hierarchie de fait entre les filières de transition et de qualification dans l'en-

seignement secondaire, permettant ainsi l'épanouissement des élèves, non plus en fonction de critères de sélection négatifs, mais d'un choix délibéré.

L'enseignement supérieur ne sera évidemment pas délaissé, surtout dans le cadre de la réforme qui se met en place

tions premières, permettant ainsi à un public de plus en plus nombreux de suivre des formations: le LLL (*Long Life Learning*) est de plus en plus indispensable dans un monde en perpétuel développement où non seulement les technologies, mais aussi les rapports humains évoluent rapidement.



actuellement. La formation initiale des enseignants est primordiale et fera l'objet de toute notre attention. L'enseignement primaire et l'enseignement de promotion sociale ne seront pas oubliés.

Rien de ce qui touche à l'enseignement ne peut être étranger à la Ligue.

Il est évident que l'éducation permanente restera l'une de ses préoccupa-

Voici esquisssé en trop peu de mots ce que la Ligue est et sera. Notre 150^e anniversaire fêté en cette année 2014 ne sera pas un aboutissement mais un nouveau départ.

« *Le plus beau cadeau que puisse faire le présent au futur est d'être son passé... »*



Pourquoi l'école publique ?

La question peu paraître incongrue dans nos milieux où le choix du réseau ne se discute pas. Il est toutefois nécessaire de rappeler les raisons qui doivent nous inciter à renforcer encore et toujours notre défense de cette institution.

Par Patrick Hullebrouck
Directeur de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente (LEEP)

La raison historique

La raison historique de l'existence de l'école publique est de contrebalancer le poids du catholicisme dans l'enseignement. Durant la période hollandaise, le Royaume des Pays-Bas avait développé, dans nos provinces, un enseignement public neutre et gratuit, au grand dam des catholiques belges. À l'Indépendance, ceux-ci obtiennent l'inscription de la liberté de l'enseignement dans la Constitution. Il en résulte une multitude d'initiatives privées visant à créer des écoles catholiques. En 1842, le gouvernement homogène catholique adopte la première loi organique de l'enseignement primaire. Celle-ci donne un caractère confessionnel à l'enseignement et le place sous l'autorité de l'Église.

De leur côté, les pouvoirs publics ne demeurent pas inactifs: les villes et communes, en particulier à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, créent des écoles et, lorsque les majorités politiques sont laïques, leur donnent un caractère neutre.

Avec l'adoption de la loi Jacobs (1884), la stratégie des catholiques connaît une inflexion. Elle poursuit désormais deux buts: la primauté de l'enseignement confessionnel et le financement de l'enseignement «libre» par les pouvoirs publics. Ces objectifs n'ont pas varié depuis et les grandes étapes législatives que sont la loi du pacte scolaire en 1959 et la réforme de l'article 24 de la Constitution, trente ans plus tard.

Dans le contexte de la misère du peuple et d'un enseignement initialement privé, l'obligation scolaire et la gratuité sont des revendications égalitaristes.

La loi du pacte scolaire établit la distinction légale entre l'enseignement confessionnel et non confessionnel. Si l'enseignement organisé par l'État est défini comme neutre, il n'en va

pas de même de l'enseignement des communes et des provinces dont le caractère peut varier. Il faut attendre le décret du 31 mars 1993 pour que la neutralité de l'enseignement organisé par la Communauté française soit définie et, le décret du 17 décembre 2003, pour que les écoles des communes et des provinces soient légalement neutres.

La raison sociale

À côté de l'enjeu de la neutralité, il y a celui, d'inspiration sociale, de l'obligation et de la gratuité scolaire. Dans le contexte de la misère du peuple et d'un enseignement initialement privé, l'obligation scolaire et la gratuité sont des revendications égalitaristes. L'obligation scolaire est votée en 1914. Elle ne devient effective qu'après le premier conflit mondial et garantit aux enfants d'aller à l'école jusque 14 ans. En 1983, l'obligation scolaire est portée à 18 ans, c'est-à-dire, jusqu'à la majorité. L'école publique garantit, pour tous, l'exercice du droit à l'enseignement à travers une offre publique, accessible à tous et, en principe, gratuite. Elle a joué un rôle pionnier et un rôle moteur en la matière.

Le combat n'est pas achevé pour autant. Les frais d'inscription et administratifs réclamés par les écoles, les coûts de la scolarité (livres, cahiers, garderies, piscine et activités sportives payantes, voyages scolaires, etc.) sont l'aspect économique de l'enjeu. Les refus d'inscription, les échecs et les exclusions scolaires, les orientations discriminantes sont le volet socioculturel de l'inégalité scolaire.

La raison politique

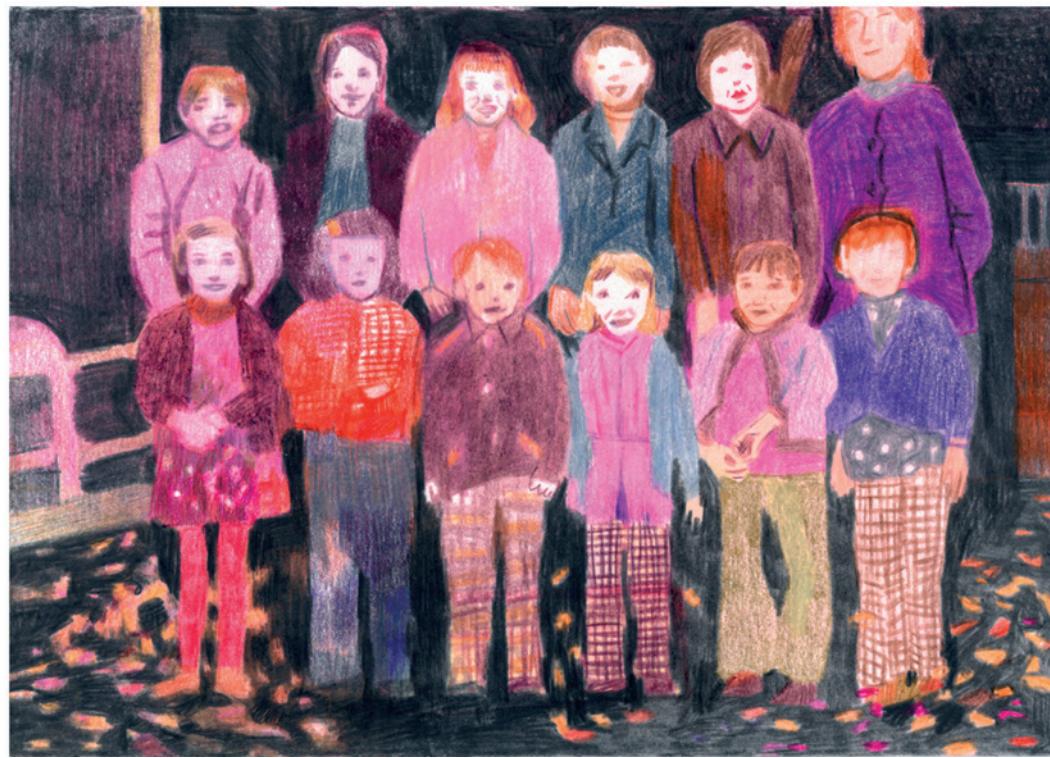
Le décret «Missions» du 24 juillet 1997 fixe en son article 6 les quatre objectifs généraux de l'enseignement obligatoire:

- ✓ promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves;
- ✓ amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
- ✓ préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- ✓ assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Tels sont les buts que notre société démocratique assigne à l'enseignement afin de s'assurer de la capacité des générations futures à exercer leur responsabilité sociale, économique et politique. L'enseignement officiel remplit cette mission à travers la neutralité active, inspirée des droits fondamentaux: la liberté de conscience et d'expression, le droit d'association, la recherche de l'objectivité et l'expérience de la pluralité des opinions à l'école.

La raison éducative et éthique

Depuis des décennies, deux visions du pluralisme et deux conceptions du rapport aux valeurs s'opposent en éducation.



Du côté laïque, les valeurs sont moins considérées comme «données» qu'à construire. De même, les identités personnelles et collectives résultent du travail sur soi de l'individu et des groupes dans leur rapport au monde, à soi et aux autres. Le débat est perçu comme étant, en lui-même, formatif. Il est un moment dans la construction du vrai et les institutions scolaires doivent ménager en leur sein une large place à la pluralité des opinions, comme à la participation et à la confrontation pacifique des idées et des convictions. D'où la notion de neutralité active. Celle-ci garantit l'expression des différences d'opinions, sans volonté prosélyte, au cours d'une démarche de type libre-examiste. Elle peut s'accomplir dans un réseau unique.

Du côté catholique, les valeurs sont d'origine transcendante. Elles sont d'abord «données» et ensuite seulement, susceptibles d'être interprétées et de conduire à des choix et des engagements. Le corpus de valeurs et l'expérience spirituelle sont vécus dans une tradition à transmettre. L'institution scolaire assure la transmission et offre à l'élève un cadre de références cohérent à partir duquel se façonne son identité. Les identités se construisent dans l'expérience individuelle et collective de cette transmission. La confrontation des idées et des conceptions du monde est ici seconde, sinon, dans une certaine mesure, superfétatoire. D'où la vision catholique du pluralisme: une pluralité d'institutions scolaires de caractères différents et engagées dans une tradition de foi. 

Réseau unique, unique solution

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment trouvé (emprunté) de l'argent frais pour subventionner la création de classes et d'écoles supplémentaires dans les régions touchées par le boom démographique. De quoi aiguiser certains appétits...

Par Pascal Chardome
Président de la CGSP Enseignement

À cette occasion, les vieux démons et clivages politiques se sont rapidement réveillés et cette manne céleste s'est vue distribuée aux différents réseaux de l'enseignement sans respecter les prescrits du pacte scolaire. Devant les réactions indignées des défenseurs de l'école publique, le gouvernement a, la main sur le cœur ou sur la croix, juré que cette façon de procéder relevait de l'urgence et qu'elle ne serait pas renouvelée.

Quelques jours plus tard cependant, campagne électorale oblige, le ministre du Budget, André Antoine, déclarait de manière péremptoire que le pacte scolaire avait vécu et que le principe d'égalité de traitement entre réseaux devait triompher, en feignant d'oublier que les réseaux ne sont pas soumis aux mêmes obligations.

Eh bien, Monsieur Antoine, chiche!

Revoyons le pacte scolaire, mais en mettant fin à la diversité des réseaux qui alimente une concurrence budgétaire, renforce le caractère inégalitaire

de notre enseignement et le prive des moyens nécessaires pour qu'il remplisse son rôle d'ascenseur social.

Forçons d'abord les réseaux, comme le préconise le Centre d'étude et de défense de l'école publique (dont le CAL et la CGSP sont membres), à collaborer, à mettre fin au quasi marché scolaire et à respecter une nécessaire neutralité; organisons ensuite un réseau d'enseignement unifié et public.

En ces temps de disette budgétaire, l'enseignement n'a pas besoin d'un équilibrage (tout au profit de l'enseignement catholique) des moyens de fonctionnement alloués aux réseaux mais bien des nouvelles affectations de ses ressources qu'amènerait le réseau unique.

Quelques exemples :

- ✓ La suppression de la concurrence entre écoles permettrait une restructuration optimale et sans douleur de l'offre d'enseignement; actuellement, de nombreuses écoles maintiennent

ouvertes des options obsolètes ou peu fréquentées dans la peur de perdre quelques élèves au profit d'une école concurrente et cela, au détriment du développement d'options porteuses ou à créer. Cette suppression faciliterait un regroupement et un redéploiement des moyens matériels et humains entre les écoles qui pourraient ainsi disposer de moyens nouveaux pour adapter leur enseignement (notamment qualifiant) à l'évolution de la société et de la technologie.

- ✓ Un réseau unique permettrait d'uniformiser les pratiques de recrutement et de stabilisation des personnels. Il favoriserait la mobilité des enseignants disposant d'un statut commun et améliorerait les possibilités de compléter leurs prestations et d'en assurer la stabilité. Les multiples changements d'école et/ou de pouvoirs organisateurs que connaissent tous les enseignants débutants actuels pourraient ainsi être limités.
- ✓ Un réseau unifié pourrait amener des réductions des frais d'administration et de gestion du personnel et des écoles. Des groupements d'achat seront facilement réalisables pour diminuer les frais d'équipement, d'entretien et de chauffage des bâtiments scolaires.
- ✓ Les pouvoirs organisateurs relevant exclusivement des pouvoirs publics garantiraient : une représentativité démocratique et une responsabilité politique de ces PO; le contrôle de leur gestion et de l'utilisation des

deniers publics; la conformité aux pratiques du marché public. Actuellement, de l'argent public finance le Fonds de garantie des bâtiments scolaires et le programme prioritaire de travaux sans réel contrôle de son affectation ou des choix opérés par l'enseignement libre, demeurant propriétaire de bâtiments privés rénovés par la collectivité. Outre ces récupérations de ressources dont un Ministre du Budget devrait logiquement rêver, le réseau unique offrira bien d'autres avantages.

✓ La suppression du clivage «philosophique» dans le choix des parents et l'instauration d'une école commune où l'éducation citoyenne, le dialogue interconvictionnel et le questionnement philosophique seront accessibles à tous.

✓ La fin de la concurrence et de la chasse à l'élève devrait progressivement gommer les disparités entre écoles et réinstaller une réelle mixité sociale et l'égalité des chances. L'école pourrait enfin cesser de perpétuer les inégalités scolaires et progresser en termes de démocratisation. Aujourd'hui, un enfant sur trois en Fédération Wallonie-Bruxelles vit au sein d'une famille sous le seuil de pauvreté et incapable d'accéder à certains biens ou services. L'école est souvent amenée à compenser des manques en matière de repas, de vêtements ou de fournitures scolaires. Nous ne pouvons continuer à laisser le système éducatif actuel concentrer ces élèves au sein des

mêmes écoles et permettre à d'autres de sélectionner un public mieux nanti. Cela renforce bien évidemment le caractère inégalitaire de notre enseignement, la concurrence entre écoles et le quasi marché scolaire. Le réseau unique devrait à terme donner l'occasion à chaque école d'offrir les mêmes chances de réussite en renforçant, dans un premier temps, l'encadrement différencié partout où il est nécessaire. Les parents ne seraient plus amenés à se battre pour obtenir une place dans une «bonne» école, les élèves ne seraient plus crédités de ressources intellectuelles mesurées à leur niveau social.

✓ Les programmes et les référentiels d'apprentissage seraient communs. Les évaluations s'en verraiient facilitées et les changements d'école parfois nécessaires pourraient se réaliser sans pénalisation et de façon cohérente.

Si la révision du pacte scolaire peut amener à créer cette école commune, porteuse de réussite, d'émancipation sociale, d'inclusion, d'égalité et de pluralité, qui accepte les différences et combat les inégalités, nous sommes clairement demandeurs. 



Éducation nouvelle : couper les ailes aux malentendus

C'est avec plaisir que je prends la plume pour clarifier les pratiques des écoles dites d'«éducation nouvelle».

Par Roland Lambeau
Proviseur et coordinateur pédagogique - Athénée royal Paul Delvaux

Au matin du 31 décembre 2013, un journaliste disait : «*Le problème de l'école est qu'elle prépare nos élèves à 60% vers des métiers qui n'existeront plus dans dix-quinze ans. Les caractéristiques d'une école performante sont qu'elle doit former l'élève à la créativité, à la mouvance, à l'adaptabilité des évolutions sociales, techniques, culturelles, scientifiques.* » [sic]

L'homme de demain devra être formé à toutes ces compétences. Hélas !, la culture réactionnaire de l'enseignement actuel reste sclérosée... Pourtant le décret-mission permet une large autonomie qui est peu ou prou exploitée. Un levier d'action est l'équipe pédagogique, qui très souvent, reste sur des archétypes liés à la peur du changement.

Or certaines pratiques prouvent qu'une équipe d'enseignant peut innover en fonction des réalités de son terrain et dans une perspective d'avenir mentionné par notre journaliste. La seule condition est de mettre en place une structure de collaboration élèves/professeurs/parents.

Alors, coupons les ailes à ces malentendus que Philippe Meirieu, professeur à l'Université Lumière de Lyon appelle «*ce sentiment de se trouver face à un dialogue de sourds où la polémique ne cesse d'enfler sans que nul, jamais, ne clarifie suffisamment les choses pour qu'on sache de quoi on parle vraiment et ce que signifie exactement les mots qu'on utilise*»¹.

Le problème de l'école est qu'elle prépare nos élèves à 60% vers des métiers qui n'existeront plus dans dix-quinze ans.

Bref, il n'y a pas à créer un conflit de pédagogies, mais clarifier les démarches, les analyser et voir en quoi elles correspondent suite à l'évolution de notre société. Résumons les propos du Pr Meirieu (avec son accord) et commentons-les en référence au projet que je vis depuis 20 ans sur l'implantation de Lauzelle de l'Athénée royal de Ottignies.

Malentendu n°1 : «Un élève n'apprend que s'il est motivé»...

La motivation, si elle est nécessaire, n'est pas que du seul ressort de l'élève... le cadre ne suffit pas, il faut en effet que l'enseignant soit lui-même motivé pour mobiliser le désir d'apprendre chez l'élève. Nous travaillons actuellement sur un projet de lutte contre l'échec en 4^e secondaire... Les élèves peu motivés progressent car nous avons mis en place une relation diversifiée de soutien liée principalement sur l'échange professeur-élève sans privilégier les contenus.

Malentendu n°2 : «Chaque enfant apprend d'une manière qui lui est propre et cela nécessite la mise en place d'une "école sur mesure"»...

L'école sur mesure, c'est celle qui permet à élèves et professeurs

d'élaborer des stratégies d'apprentissages, mais pouvoir se dire des choses... bonnes ou mauvaises.

Il ne faut pas tomber dans «*le paradigme pharmaceutico-médical de l'individualisation, conçu sur le modèle behavioriste de l'homme-machine*»² ou le paradigme systémique qui centre tout sur la personnalité du sujet.

Dans notre projet, la différenciation n'est pas d'accentuer les différences, mais de les travailler pour faire progresser tout un chacun en fonction de ses potentialités.

Malentendu n° 3 : «L'élève apprend ce qui fait sens pour lui»...

Le sens a le mérite d'aller au-delà de l'objectif lié au programme, mais il faut que l'élève situe son apprentissage dans un cadre plus large, vouloir



^{1 à 5} Philippe Meirieu, «L'éducation nouvelle : carrefour de malentendus... et creuset de la tension fondatrice de l'entreprise éducative», décembre 2012, mis en ligne sur www.meirieu.com.

La différenciation n'est pas d'accentuer les différences, mais de les travailler pour faire progresser tout un chacun en fonction de ses potentialités.

tout associer à du concret, à la vie pratique ne suffit pas, il faut développer la notion de s'emparer de sa propre théorie et reprendre l'idée de Tolstoï et Tagore «ce n'est pas seulement la valeur d'usage des savoirs, c'est la manière dont il parle à son intériorité...» Les démarches de théorisation-mémorisation gardent toutes leur sens. Le sens, c'est aussi mener des activités périscolaires qui ont leur importance via les projets.

Malentendu n°4: «L'élève apprend en étant actif»...

Ici, me revient en mémoire la parole de Cousinet : «*Il ne faut pas confondre méthode agitative avec méthode active.*» Être actif, c'est un apprentissage qui nécessite autre chose qu'une activité matérielle, c'est un dispositif pédagogique qui nécessite une maîtrise du professeur.

Malentendu n°5: «L'élève n'apprend qu'en collaborant avec les autres»...

Certes Vytgoswski et d'autres ont souligné la richesse du choc «sociocognitif», mais là aussi il ne suffit pas de mettre en action un groupe pour qu'il fonctionne. Les règles de fonctionne-

ment du groupe doivent respecter les besoins individuels et collectifs, sans oublier que ce groupe doit évoluer dans un cadre déterminé par le professeur.

Malentendu n°6: «L'éducation doit être démocratique»...

Comme le précise Meirieu, ce n'est pas «que les enfants décident eux-mêmes démocratiquement de leur éducation»³. C'est un apprentissage qui peut se faire via la réunion hebdomadaire du groupe classe avec son titulaire. Ce sera ainsi que le «*petit d'homme devient un petit homme et conquiert le pouvoir de penser par lui-même*»⁴.

Dans notre projet, un système participatif est institutionnalisé via quatre conseils qui s'inscrit dans le cadre horaire.

Malentendu n°7: «L'enfant a droit à la liberté d'expression»...

À l'époque de l'enseignement rénové, le malentendu se définissait par la confusion entre «laisser-faire» et «non-directivité» au sens de Rogers.

Reprendons dans son entièreté la conclusion de Meirieu: «*L'enfant construit son expression libre grâce aux contraintes fécondes que l'adulte lui impose. Ces contraintes ne doivent pas être une entrave à sa liberté, mais, bien au contraire, un moyen de permettre à l'enfant de prendre de la distance par rapport à une expression pulsionnelle stéréotypée, répétitive et où, malgré quelques fulgurances, il reste largement dans l'infantile...*»⁵

Ces sept malentendus, clarifiés, sont des finalités qui favorisent la réussite scolaire dans l'enseignement supérieur.. les résultats de nos élèves le prouvent. 

Si, c'est possible !

Dans un quartier pauvre de Bruxelles, une école joue les poisson-pilote en faisant appel à une équipe dite de «facilitateurs du projet pour la méthodologie de l'émergence». Le résultat bat en brèche bien des préjugés déterministes...

Par Marcel Wallens
Inspecteur-coordonnateur des centres PMS

Avant de décider de lancer une expérience en méthodologie de l'émergence, quelques préalables un peu techniques s'imposent...

Le support théorique

La signification sociale de l'établissement

Chaque établissement scolaire se situe dans un environnement social, économique, culturel.

Il convient de définir quelles sont les raisons qui ont été avancées et qui ont donné fondation à l'institution. L'identification des enjeux est essentielle : le tissu économique et industriel nécessitait-il la présence de sections de formations qui alimenteraient les postes à pourvoir dans l'environnement industriel ? Comment l'institution a-t-elle évolué au fil des années, et quelle est aujourd'hui la pertinence de l'offre de formation ?

Le cadre législatif

L'école participe d'un cadre : quel est le projet éducatif du réseau, quel est le projet pédagogique et dès lors, comment chaque école élabore-t-elle sa vision d'avenir, comment présente-t-elle son projet aux parents qui inscrivent leurs enfants dans l'établissement ?

Comment l'établissement exprime-t-il son appartenance à ce cadre ? Et à qui ?

L'établissement scolaire

Les établissements portent un nom, ou affichent un logo. En quoi ce nom et/ou ce logo indiquent-ils le cap qu'une école poursuit, le dessein qu'elle affiche, le destin qu'elle appelle ?

En quelque sorte, quelle est l'orientation fondamentale, essentielle et existentielle de l'institution ? Est-elle portée par l'équipe pédagogique, par son chef d'établissement ou, simplement, par la tradition ?

Les valeurs des membres de l'établissement

Les valeurs cultivées, développées et concrétisées dans l'établissement sont-elles l'expression actuelle et actualisée de l'équipe ? Ou une adhésion aux valeurs exprimées est-elle demandée à l'équipe par le chef d'établissement ?

Le lien entre l'orientation dite et les valeurs est-il fondé ? Les valeurs sous-tendent-elles l'orientation ? L'orientation est-elle l'expression réelle et pour partie concrète des valeurs qui «circulent» dans l'établissement ?

La clarification et l'identification des différents points ci-dessus débouchent

naturellement sur les priorités, dès lors les thématiques prioritaires découlent de l'orientation générale. Ces priorités, déclinées dans une programmation prendront la voie d'activités précisées, prises en charge par l'équipe pédagogique.

La méthode

Prenons un établissement situé dans un quartier pauvre de Bruxelles, à population fortement immigrée. La direction de l'établissement bénéficie d'un comité d'accompagnement. Ce comité suggère à la direction de faire appel à une équipe dite de «facilitateurs du projet pour la méthodologie de l'émergence», attachée au service général du réseau d'enseignement organisé par la FWB. Nous sommes en 1996. Une réunion de toute l'équipe pédagogique est organisée au mois de juin. Lors de cette

première réunion (beaucoup d'autres suivront), chaque membre de l'équipe est invité à mettre par écrit sa préoccupation par rapport à l'école, aux élèves, aux familles, à l'environnement social.

Huit groupes de huit membres, composés de manière hétérogène (inférieur, supérieur, disciplinaires différentes, éducateurs, personnel d'entretien, de cuisine..) sont constitués.

Il est demandé à chaque groupe de traduire en termes de constat et/ou de proposition les préoccupations de l'ensemble des personnes du groupe.

Aucune idée ne peut être abandonnée, chacun donne son accord sur la synthèse du groupe. À l'issue du temps de travail, les huit groupes affichent des grandes feuilles sur lesquelles sont indiquées les synthèses. Un rapporteur

propose à l'ensemble du groupe lors d'une réunion plénière la production de son groupe. Pas moins de 80 propositions sont faites: regroupées, elles se déclinent en quinze axes d'actualités.

Un nouveau sous-groupe, ensuite une plénière, vont dégager de ce bagage ce que l'établissement souhaite et veut être dans son environnement. L'identification de valeurs confirme l'orientation. Nous y sommes.

Résultats

En quelques années, l'école va «gagner» pas moins de 300 élèves, ce qui fait plus que doubler le nombre initial d'élèves. L'école, au départ, était décrite par d'anciens comme «occupationnelle»...

Les plans d'actions développés au départ des priorités portaient, par exemple sur les objectifs suivants: arriver à l'heure; avoir un cartable; avoir un journal de classe; etc...

Ces propositions, dans leur ensemble, étaient assumées par l'équipe pédagogique. En clair, ce sont des professeurs qui se trouvaient sur la cour de récréation entre 7h45 et 8h10. L'école redevenait une école, elle est et reste une école aujourd'hui. Élément significatif : dès 1999, des parents se présentaient dans l'établissement pour que leur enfant vienne y faire des études.

Moment émouvant et que de chemin parcouru...

La réussite d'un tel travail suppose et nécessite l'adhésion du chef d'établissement et/ou de l'équipe de direction.

En effet, une équipe pédagogique est d'autant plus mobilisable que ses propositions, issues lors des travaux d'émergence, sont accueillies et soutenues par le chef d'établissement. Il est clair que des ajustements interviennent, d'ailleurs les contraintes légales l'exigent: les propositions se développent à l'intérieur de ce cadre.

Mais quel plaisir de vivre la contribution de tout une équipe aux fondations et fondements de notre réseau: l'accueil de tous, l'esprit de tous, l'émancipation, le respect de tous, l'émancipation, l'équité, l'exigence de formation ...

Le postulat

Chaque individu, tout groupe, possède en lui un potentiel. La question essentielle est de trouver comment permettre à ce potentiel de s'exprimer, de se structurer, de se concrétiser.

En définissant une vision d'avenir pour l'école, la méthodologie par émergence permet à chaque membre de saisir la préoccupation de son et ses collègue(s).

Le point de force est que tous entendent, visualisent, saisissent la sensibilité de l'autre dans sa personne professionnelle, engagée dans «un processus d'éducation pour tous, accessible à tous», ce que le législateur, le pouvoir démocratique, la force publique a voulu. Les acteurs d'éducation rassemblent dans un même temps et un même lieu leur pouvoir d'influer sur eux-mêmes, sur leur établissement et, finalement, sur leur raison d'être. Noblesse oblige.



École et école de devoirs : entre désarroi et espoir

Les problèmes de décrochage scolaire et de malaise à l'école sont alarmants. Alors que la mission de l'école est de faire réussir les enfants, nous sommes loin du compte. Trop d'enfants, parfois très tôt, ne se sentent pas épanouis dans leur scolarité, ne trouvent pas leur place et n'en perçoivent plus le sens. Échecs, difficultés, décrochage, exclusion, mal-être et abandons sont alors leur lot quotidien.

Par Anne Beghin
Coordinatrice de La Fabrique de Soi (Laïcité Brabant wallon)

L'échec s'amplifie, se diversifie, se complexifie. Et il se manifeste de plus en plus tôt. Le redoublement existe même en maternelle ! Il a par ailleurs un coût exorbitant : 422 millions d'euros par an (chiffres de 2010), dont 5,6 millions pour le maternel ! Autant d'argent qui pourrait être utilisé de manière plus constructive en accompagnant les enfants dès l'apparition des premières difficultés. Il y a urgence. Car dans pareil contexte, quels enfants allons-nous laisser au monde de demain ?

Concrètement nous identifions deux grands groupes de difficultés : celles liées aux apprentissages et celles liées au bien-être à l'école.

«Des choses qu'on ne comprend pas»

Les apprentissages sont victimes aujourd'hui du manque de motivation, du manque de sens mais aussi

de troubles nouveaux en hausse (concentration, dyslexie ou dyscalculie, enfants à haut potentiel). Et, en fin de compte, la relation des enfants aux savoirs risque de s'effilocher. Pour se trouver parfois vidée de son contenu, de son sens. Il existe parallèlement des problèmes de mal-être à l'école : l'isolement et le repli sur soi des différents acteurs scolaires (des profs aux enfants en passant par les parents) sont fréquents. À cette trop grande solitude s'ajoute l'agressivité ambiante : on a parfois l'impression quell'école est devenue un microcosme où tout le monde agresse tout le monde. Le harcèlement des enfants entre eux est très courant aujourd'hui. Mais ne négligeons pas celui de certains profs envers certains jeunes et réciproquement. Sans parler des parents qui se permettent sans limite ni recul de critiquer les profs de leurs enfants, les décrédibilisant aux yeux de ces derniers, etc.



Si les jeunes peuvent avoir un discours positif sur l'école, il n'est pas rare de les entendre en parler avec des mots difficiles, violents, insoutenables traduisant bien leur désarroi, leur dégoût quelquefois. Horreur, dictature, enfer, suicide, ennui, envie de dormir... profs endormants, givrés, malades ou insultants. On évoque un «*asile de fous où on devient dingues ou esclaves*». Les enfants évoquent «*une prison avec des grilles où on nous retient pour apprendre des choses qu'on ne comprend pas*».

Aider les jeunes en difficulté relève alors aussi bien du défi que d'un travail devenu quasi physique tant il faut les soutenir, les porter, les pousser... et ils sont de plus en plus nombreux à avoir besoin d'aide.

Soulignons à ce stade la tendance de l'école de renvoyer les questions de remédiation scolaire en dehors de ses murs, comme si elle ne s'en préoccupait plus. À l'inégalité face à l'école s'ajoute l'inégalité face à la remédiation. Les solutions dépendent en effet fortement de la situation socio-économique et culturelle des parents. Les uns recourent aux cours particuliers, aux séances de logopédie, de Brain-Gym ou encore au coaching scolaire : tout cela coûte très cher. On assiste à une explosion du soutien scolaire marchand. Le marché de l'échec devient juteux... Les autres font appel aux écoles de devoirs aux prix souvent dérisoires. Certains enfin restent isolés et en marge, sans aide aucune.

Solutions innovantes et contemporaines

Dans ce milieu hostile, il ne faut pas oublier que les jeunes sont en construction et que les adultes y participent activement. Ils ont de véritables responsabilités à assumer. Celle d'être à la fois protecteurs et stimulants mais aussi celle de réfléchir, de bousculer et d'être créatifs afin d'apporter des solutions innovantes et contemporaines à l'ensemble de ces problèmes. Les écoles de devoirs existent depuis plusieurs décennies. Leur nombre ne cesse d'augmenter et il n'est pas rare de voir, là aussi, des enfants en liste d'attente! Sans parler du manque de moyens de beaucoup d'entre elles. Les enfants en difficulté sont alors confiés à des volontaires (48,6% du personnel en école des devoirs –EDD– a le statut de volontaire) dont la motivation et les compétences pédagogiques peuvent varier du tout au tout. Au bénéfice, ou pas, de l'enfant en difficulté.

Parmi les pistes que nous mettons en exergue, retenons les suivantes :

- ✓ Accompagner les passages et transitions de l'enseignement (maternelle-primaire-secondaire-supérieur);
 - ✓ Repenser les rythmes scolaires tant en journée que annuels (alternances périodes de cours et de congés);
 - ✓ Repenser la salle de classe, son aménagement, ses zones et territoires;
 - ✓ Réintroduire de la solidarité dans la scolarité avec des méthodes qui ont fait leur preuve (parrainage, tutorat scolaire, etc.) tant au niveau des enfants que des professeurs. Au détriment de l'élitisme et de l'individua-
- lisme, aujourd'hui omniprésents. À ce niveau, soulignons l'expérience de La Fabrique de Soi à Tubize, qui encadre quinze adolescents-tuteurs auprès d'enfants de primaires. L'expérience est concluante : les enfants se sentent en confiance, stimulés par une relation personnalisée et privilégiée. Les adolescents, eux, montrent à quel point ils peuvent être compétents et capables de s'engager :
- ✓ repenser le soutien scolaire, la remédiation ;
 - ✓ repérer les difficultés et problèmes le plus tôt possible, les signaler, les détecter... et inclure l'enfant dans un programme de soutien scolaire global, qui inclurait différents partenaires de soutien (écoles, CPMS, écoles de devoirs, maisons de jeunes, etc.);
 - ✓ renforcer les EDD existantes, leurs moyens humains, matériels et financiers. Rappelons qu'elles sont ouvertes à tous, sans distinction de sexe, de religion, de milieu social, de nationalité ou de réseau scolaire. Véritables partenaires des enfants et des familles, les EDD ne peuvent plus travailler seules en dehors de toute perspective globale et locale.
- Il est évident que tous les acteurs du monde scolaire et associatif font les mêmes constats et qu'ils sont assurément capables de penser de nouveaux modes de fonctionnement pour accompagner enfants et adolescents vers la réussite scolaire et une maturité citoyenne forte. L'échec scolaire, avant d'être l'échec de l'enfant c'est l'échec de l'école, de notre école.

lisme, aujourd'hui omniprésents. À ce niveau, soulignons l'expérience de La Fabrique de Soi à Tubize, qui encadre quinze adolescents-tuteurs auprès d'enfants de primaires. L'expérience est concluante : les enfants se sentent en confiance, stimulés par une relation personnalisée et privilégiée. Les adolescents, eux, montrent à quel point ils peuvent être compétents et capables de s'engager :

- ✓ repenser le soutien scolaire, la remédiation ;
- ✓ repérer les difficultés et problèmes le plus tôt possible, les signaler, les détecter... et inclure l'enfant dans un programme de soutien scolaire global, qui inclurait différents partenaires de soutien (écoles, CPMS, écoles de devoirs, maisons de jeunes, etc.);

- ✓ renforcer les EDD existantes, leurs moyens humains, matériels et financiers. Rappelons qu'elles sont ouvertes à tous, sans distinction de sexe, de religion, de milieu social, de nationalité ou de réseau scolaire. Véritables partenaires des enfants et des familles, les EDD ne peuvent plus travailler seules en dehors de toute perspective globale et locale.

L'école, pour dépanner l'ascenseur social

Dire de l'école qu'elle est le lieu privilégié des apprentissages, du savoir, de la construction de l'adulte et du citoyen, c'est enfoncer une porte ouverte. Force est pourtant de constater que beaucoup d'obstacles socio-économiques et culturels barrent aujourd'hui le passage à un nombre important d'enfants pour qu'ils puissent franchir cette porte vers un futur serein.

Par Bernard De Vos
Délégué général aux droits de l'enfant

Si aucun des articles de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant des Nations unies ne résiste à l'épreuve de la pauvreté, c'est à l'école que cette réalité se fait la plus cruelle puisque l'école devrait être le lieu même de l'émancipation, de l'inclusion et de l'intégration partout et pour tous. Les quatre objectifs généraux du décret «Missions» ne laissent planer aucun doute sur le sujet puisqu'il s'agit promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves; amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle; préparer tous les élèves à être des citoyens responsables; assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Quelle gratuité ?

Nous sommes, malheureusement, loin de l'idéal pour l'instant. Mal-

gré quelques améliorations notables depuis la publication de notre rapport de 2009¹ et de notre manifeste sur la gratuité scolaire², une bonne part du chemin reste à parcourir pour gommer les nombreuses inégalités et l'école reste en partie payante même quand elle dit le contraire! Avec comme conséquences des difficultés financières énormes pour certains parents mais aussi et surtout, la stigmatisation régulière des enfants pauvres ainsi que, souvent, une pollution inutile des relations pédagogiques par les questions d'argent qui les dépassent.

¹ «Dans le vif du sujet. Rapport relatif aux incidences et conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leur famille», 2009, mis en ligne sur <http://www.dgde.cfwb.be>.

² «Pauvreté et école, quelles priorités?», 2010, mise en ligne sur <http://www.dgde.cfwb.be>.

ne correspondent ni à leurs compétences, ni à leurs envies et dont ils ne sortiront pas qualifiés. L'ascenseur social est en panne et l'image (chère à Andrea Réa) de la montgolfière qui doit se délester des plus faibles pour prendre de l'altitude se révèle cyniquement réaliste...

École expérimentale

Devant ce constat alarmant, le délégué général, associé à la Ligue des droits de l'enfant, a lancé une initiative pour repenser l'école, avec des personnalités incontournables venues de tous les horizons de l'éducation en FWB qui a pris corps dans l'Association pour le développement d'écoles pour tous (ADEPT). L'objectif est d'élaborer un projet expérimental d'école, couvrant les quatorze premières années de l'enseignement fondamental et secondaire (de la classe d'accueil à la 4^e secondaire).

Ce projet repose sur les principes suivants :

- ✓ Ce modèle englobe tous les aspects de l'école.
- ✓ Il est élaboré jusqu'à l'opérabilité.
- ✓ Il se veut reproducible.
- ✓ Il repose sur trois principes éducatifs : le principe d'éducabilité ; le principe d'égalité des acquis ; le principe d'excellence.
- ✓ S'inscrivant dans le principe de l'école inclusive, il veut faire de la diversité des élèves un outil pédagogique.
- ✓ Il repose sur un tronc commun jusqu'à la 4^e secondaire, offrant

une formation générale, polytechnique, sportive, artistique et culturelle.

- ✓ Il fait de l'école le lieu de travail de l'équipe éducative (en ce compris pour le travail personnel), le lieu de vie des élèves (pour les activités scolaires et parascolaires) et un lieu de rencontre avec les parents.
- ✓ Il ancre l'école dans son quartier.
- ✓ Il mobilise l'équipe éducative dans une responsabilité solidaire dans la réussite de l'élève, dans une école du projet, de la pédagogie différenciée, de la pédagogie de la collaboration.
- ✓ À cet effet, il s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication.

Ce travail part des constats vécus au quotidien par les participants au groupe à travers leurs pratiques et/ou leurs réflexions. En effet, des expériences très enthousiasmantes côtoient des vécus d'échec et d'impuissance. À côté d'élèves vivant un parcours scolaire motivant qui mobilise leurs capacités et leurs énergies, bon nombre de jeunes vivent malheureusement l'école de manière négative, dans un sentiment d'échec permanent, de résignation ou de révolte. C'est contre cela que nous devons travailler ensemble, dans le meilleur intérêt de tous les enfants. ♣



Cours de religion : le Grand-Duché trace le chemin

Nul lecteur de cette revue ne l'ignore, une des raisons d'être du mouvement laïque est la revendication d'une séparation entre l'État et les Églises. Et, idéalement, l'un des premiers lieux où doit s'appliquer cette séparation, c'est évidemment celui où l'on forme les citoyens de demain : l'école.

Par Benoît Vander Meerschen
Centre d'Action Laïque

Dans son mémorandum pour les élections régionales et communautaires, la première revendication du CAL se décline comme suit :

«Le CAL demande de garantir l'impartialité des pouvoirs publics en légiférant pour que dans tous les établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

✓ *l'école ne puisse être le champ des particularismes quels qu'ils soient et fonde son apprentissage sur la raison et sur une citoyenneté partagée ;*

✓ *tous les signes distinctifs religieux, philosophiques ou partisans soient exclus, dans le cadre de la formation scolaire, tant pour les élèves que pour les membres du personnel (enseignant, personnel d'entretien, concierge, etc.).»*

Or, jusqu'à présent, héritage d'un Pacte scolaire dépassé, l'école demeure encore le dernier lieu où il

est demandé à chacun, au moment où il y entre, de s'identifier religieusement¹... En attendant, avec de l'argent public mais sans contrôle public², des cours de religion³ continuent à être donnés à des élèves qui, pour ce cours uniquement, sont physiquement séparés alors qu'il serait au contraire, dans l'intérêt desdits élèves, bien opportun d'enfin rassembler ce qui est épars et de leur donner un cours commun qui les préparerait au mieux à tout ce qui peut, globalement, constituer le «vivre ensemble»..

Un débat qui continue de faire rage

Mais, en suggérant le 17 janvier 2012 d'instaurer un «tronc commun»⁴ à tous les cours de religion ou de morale, la ministre de l'Enseignement obligatoire a en réalité elle-même mis le feu aux poudres. Désireuse sans doute de mettre une plume à son chapeau de ministre, elle visait surtout, en

quelque sorte, à «sanctuariser» ces précieux de cours de religion⁵ dont les thuriféraires demeurent à l'évidence un bastion précieux pour les nouveaux «humanistes» politiques.

L'exemple luxembourgeois prouve que, sur ce dossier du sort des cours dits «philosophiques», les réformes ne sont peut-être pas aussi complexes à mener que certains s'égosillent pourtant à le faire croire.

Les réactions à cette proposition ministérielle n'ont pas tardé et, du côté des défenseurs de l'école publique, elles ont été collectives et efficaces puisque le CEDEP⁶ a été entendu en commission de l'éducation au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et a vu ses positions largement relayées par la presse. Ensuite, ce sont des constitutionnalistes qui, eux aussi auditionnés par nos parlementaires⁷, ont conclu que nos cours dits «philosophiques» dispensés en Fédération Wallonie-Bruxelles ne pouvaient décemment être rendus obligatoires au regard de nos obligations internationales⁸.

Le débat est, aujourd'hui, toujours et plus que jamais en cours. Les maisons de la laïcité, à l'initiative de leur dynamique fédération, organisent bon nombre de réunions et conférences sur ce thème. Le monde scientifique s'est également emparé de cette question, colloque à l'appui⁹.

Reste maintenant, dans cette particulière période pré-électorale, à «marquer l'essai» et arriver à convaincre les états-majors des partis démocratiques et nos futurs élus de s'emparer de cette question et de la pertinence de nos positions. Et ce avant que, pourquoi pas, une juridiction ne tranche le débat à leur place en déclarant, comme au Nord du pays, ces cours dits «philosophiques» forcément facultatifs.

Une simple question de volonté politique ?

Et, à cet égard, comment ne pas s'étonner que ce qui semble si complexe sous nos latitudes vient pourtant d'être décidé en un tour de main chez nos voisins Grand-Ducaux ! En effet, il n'y aura bientôt plus de cours de religion dans l'enseignement national au Grand-Duché de Luxembourg. Les urnes y ont parlé : le parti populaire chrétien social, après un bail gouvernemental digne du CVP du siècle passé, est éjecté du gouvernement luxembourgeois.

L'absence de ce parti qui revendique son identité religieuse –est-ce une surprise?– a permis de débloquer bien des dossiers.

1 Lire le numéro 422 d'*Espace de Libertés*, pp. 10 et s.

2 Les professeurs de religion sont nommés et contrôlés par leurs chefs de culte.

3 Improprement nommés cours «philosophiques».

4 Tronc commun dont les trois grands axes seraient le questionnement philosophique, le dialogue interconvictionnel et l'éducation à la citoyenneté active.

5 Ce «tronc commun» aurait été enseigné par les ... professeurs de religion toujours nommés et contrôlés par leurs chefs de culte ...

6 Centre d'étude et de défense de l'école publique (www.cedep.be).

7 Étrangement, le compte-rendu de ces auditions n'a toujours pas été rendu public. Trop explosif pour la gouvernement ?

8 Lire le numéro 422 d'*Espace de Libertés*, pp. 10 et s

9 «Les cours de religion/morale non confessionnelle et leurs alternatives», journée d'études ULB/FNRS en partenariat avec le CAL.



Et, ainsi, dans leur accord de gouvernement, le Parti démocrate, le Parti ouvrier socialiste et les Verts ont immédiatement « *décidé de tirer un trait sur l'enseignement religieux aussi bien dans les lycées que dans les écoles fondamentales... Et ce, afin de ne plus séparer les enfants selon leurs croyances et garantir la neutralité de l'État, selon le nouveau Premier ministre libéral Xavier Bettel* »¹⁰.

Des heures de cours se libérant alors de facto dans l'enseignement grand-ducal, cette nouvelle coalition gouvernementale a le mérite d'aller jusqu'au bout de sa logique et, à la place des cours de religion, organiserá un enseignement des « valeurs ».

À l'approche du scrutin du 25 mai, l'exemple luxembourgeois nous oblige. Il nous montre le chemin et prouve que, sur ce dossier du sort des cours dits « philosophiques »,

les réformes ne sont peut-être pas aussi complexes à mener que certains s'égosillent pourtant à le faire croire. À nous à en être les premiers convaincus et à faire le nécessaire durant les quelques mois de campagne pré-électorale qui nous restent! ♣

¹⁰ « Le Luxembourg souhaite supprimer les cours de religion », mis en ligne le 16 décembre 2013, sur www.enseignons.be.

Choisir une école

Dans la mémoire de ceux qui l'ont connue, l'Expo 58 laissera quelques souvenirs impérissables. Treize ans après la fin du conflit mondial se dégageait un parfum enthousiasmant de retour de la confiance. Qu'en reste-t-il ?

Par Guy Vlaeminck
Ancien président de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente (LEEP)

L'audacieuse flèche du Génie civil pointait vers un horizon porteur d'espoir et l'extraordinaire structure métallique de l'Atomium symbolisait la victoire de l'esprit humain sur la nature. Il se dégageait l'idée forte que l'avenir appartiendrait aux nations qui pourraient investir dans une éducation solide de leur jeunesse, prête à investir le monde qui se dessinait.

Ce sentiment ne pouvait qu'inspirer les dirigeants politiques qui, depuis près d'un siècle, se déchiraient sur la question de la maîtrise de la formation des esprits. Partisans d'une éducation conforme au prescrit religieux d'une part et défenseurs du principe de la liberté de conscience de l'autre finirent par s'accorder sur les termes d'un pacte qui reconnaissait explicitement le droit aux premiers de bénéficier de certains financements publics tandis que les seconds nourrissaient l'espoir de gagner des parts de marché en organisant, au choix, des formations inspirées du discours religieux ou du libre examen.

« Libre » et « non confessionnel »

Conclu dans l'enthousiasme, le pacte contenait quelques bizarries dont

on ne prit conscience que progressivement. Quelle étrange idée, par exemple, de traiter d'enseignement «non confessionnel» des réseaux qui organisent aujourd'hui des cours de toutes les religions reconnues! Quel non-sens que d'affubler le cours de morale de ce même qualificatif négatif alors que ses fondements étaient clairement libre-exaministes? Quelle aberration aussi d'avoir baptisé un enseignement religieux de «libre» comme si sa vocation première était d'émanciper vraiment l'individu? L'euphorie du moment fit que ces subtilités ne devinrent gênantes que bien plus tard lorsqu'il s'agit, par exemple, d'expliquer la notion d'avantages sociaux ou d'interdire l'organisation, par un enseignement religieux, de cours d'une autre religion que celle dont il se revendiquait. Les récentes péripéties nées d'une lecture nuancée de la loi imposant, selon les uns, l'organisation des cours d'option philosophique ou, selon d'autres, l'obligation de suivre l'un de ces cours, montrent que 55 ans après sa publication, il subsiste toujours des zones d'ombre à propos de l'interprétation de ce texte.

L'essentiel cependant se trouve dans la savante mise en marche de tous

les rouages politiques, pédagogiques, sociaux, économiques, culturels attachés à la pérennité du message religieux, qui se mobilisèrent immédiatement en vue d'obtenir des avantages supplémentaires pour leur école. Cette persévérance atteignit son point culminant en 1989, à l'occasion de la réécriture de l'article 24 de la Constitution définissant les compétences nouvelles des communautés en matière d'enseignement et avançant la notion d'égalité des élèves devant la loi ou le décret. Toutes les revendications devenaient dès lors justifiées, voire inévitables.

Le poids du passé

La multiplication des subventions au profit de l'enseignement religieux s'accompagna, comme il se doit, d'un contrôle administratif renforcé, appliqué indistinctement à tous et entraînant une bureaucratisation dont chaque mesure aujourd'hui la lourdeur. Il n'empêche que de décret «Missions» en «école de la réussite», des orientations nouvelles furent impulsées auprès de tous sans parvenir à se débarrasser du poids du passé. La course à l'élève renforcée par la pratique généralisée de l'enveloppe fermée a certes eu pour conséquence de raboter les discours les plus intégristes. À mesure que les cours de diverses religions reconnues se multipliaient dans l'officiel, le discours évangélique s'arrondissait dans l'autre camp. Si l'école chrétienne affirme toujours qu'elle vise à évangéliser en éduquant, l'énoncé des valeurs évangéliques a tendance à se limiter aux vertus humaines fondamentales, les mêmes que celles que le professeur de morale aborde dans son propre

Quelle étrange idée, de traiter d'enseignement «non confessionnel» des réseaux qui organisent aujourd'hui des cours de toutes les religions reconnues !

programme. N'hésitant pas à jouer sur les deux tableaux, l'enseignement confessionnel a revendiqué et obtenu sa reconnaissance en qualité de «service public fonctionnel». Simultanément elle a constitué, conjointement avec les autres courants reconnus, un front œcuménique qui prétend pouvoir fixer un socle commun susceptible de contribuer à la formation citoyenne de la jeunesse. Dans la mesure où la citoyenneté consiste à tracer des objectifs convergents, à définir des orientations communes, à apprendre à vivre et collaborer avec d'autres tout en transcendant les clivages traditionnels, l'ambition est certes respectable mais, aux yeux des laïques, irréaliste. Les religions ne nous ont jamais habitués à une telle harmonie.

Raboter la dotation

À défaut de voir les rangs des libres penseurs enfler à la suite de tentatives aussi surprenantes, voilà pour le moins ces derniers rassurés pour l'avenir. Une telle unanimité ne devrait plus laisser place à un scénario catastrophe où toutes les religions reconnues s'emparaient des dispositions légales sur lesquelles l'enseignement catholique a



pu construire son propre système éducatif pour se mettre à revendiquer les mêmes droits et les mêmes aides en vue de créer un réseau d'écoles conformes à ses traditions, son histoire, ses valeurs propres et susceptible de diviser plus encore une population dont le métissage devient de plus en plus évident.

Mais indépendamment de cet aspect qui pourrait être rassurant, l'enseignement confessionnel continue de marquer des points en réussissant à raboter la dotation du réseau de la FWB à défaut de pouvoir obtenir une augmentation du financement de ses propres écoles, ou en obtenant le financement direct et complet de ses constructions nouvelles au mépris des dispositions du pacte de 1959.

L'école publique, bâtie davantage sur la notion d'un multiculturalisme bienveillant que sur une laïcité forte, s'interdisant, par voie décrétale, toute dérogation à cette ligne de conduite, évitant toute allusion critique à l'égard de ceux qui prétendent diriger le monde selon leurs convictions particulières, continue à représenter le plus puissant rempart contre les dérives religieuses sectaires. Ce serait une erreur que de l'oublier.

Le choix d'une école reste, à cet égard, un critère fondamental.

Une place pour chacun!

Réflexions pour une école où chaque élève trouve sa place...¹
Penser les contours pédagogiques, sociaux et éthiques d'une école qui serait réellement égalitaire, formatrice et citoyenne est une tâche dont la hardiesse semble s'épuiser au fil des ans.

Par Maurice Cornil
Directeur du service d'accrochage scolaire « Parenthèse »
et enseignant - Bruxelles

«L'école est le lieu où les hommes s'émancipent dans une visée égalitaire», déclarait Condorcet au XVIII^e siècle. La Lumière du philosophe français semble pâlir face à la pléthore de propos et d'analyses qui abondent aujourd'hui pour dénoncer l'école comme le lieu où nombre d'inégalités se creusent et se durcissent. Mes propos ne visent pas ici à alimenter les constats néga-

tifs, mais plutôt à proposer quelques réflexions pour une école où chaque élève pourra trouver une place qui lui permette de se construire son devenir propre, quelles que soit ses difficultés ou ses particularités.

École hospitalière

Tous les jours, des élèves se rendent à l'école. Ils n'y sont ni des visiteurs,

¹ Ces réflexions s'inscrivent dans la suite de ma participation aux travaux du CAL les 23 et 24 novembre 2013.



ni des invités. Ils sont tenus d'être là. Pourtant, l'obligation et l'accueil ne sont pas contradictoires. Attendre l'élève, l'accueillir, voilà le premier moment de l'hospitalité. L'accueil transforme la nécessité de s'instruire en une invitation à apprendre, elle renverse une nécessité en une chance. Penser une école «hospitalière», c'est penser l'accueil comme «l'espace fait à l'autre», faire une place à chacun des élèves pour qu'aucun de ceux-ci ne sente étranger en son sein. C'est une place personnelle mais aussi une place institutionnelle dans l'espace commun «école». Cela suppose que les adultes qui l'organisent y soient eux-mêmes accueillis, notamment lorsque de nouveaux enseignants viennent rejoindre le rang des anciens.

L'école doit être un espace singulier, un lieu tiers qui organise la transition de l'espace familial privé à l'espace du monde public et politique des adultes. La tension entre jeunes, nés dans un monde ancien et a priori incompréhensible, et adultes, qui incarnent ce monde et doivent le rendre compréhensible, éclaire la relation éducative. On peut attribuer aux enseignants ce travail symbolique et concret de dire le monde aux apprenants –le monde dans sa réalité de fonctionnement, ses connaissances existantes, les potentialités qu'il offre, sa poésie et ses plaisirs– et attribuer aux élèves ce travail de se l'approprier pour s'y inscrire et le changer, à terme. C'est cette idée simple de la transmission : nous avons à apprendre des anciens, de ceux qui nous ont précédés.

L'école doit être un espace singulier, un lieu tiers qui organise la transition de l'espace familial privé à l'espace du monde public et politique des adultes.

Pour que cette transmission opère, les élèves doivent s'ouvrir aux enseignants, et cette ouverture nécessite un espace protégé et protecteur. L'école doit garantir aux élèves une protection pour qu'ils n'aient pas à s'y protéger eux-mêmes, à se fermer à l'autre, et en particulier aux enseignants. Nous sommes nombreux à avoir accueilli les injonctions ou les connaissances de tel enseignant davantage que de tel autre, souvent parce que nous percevions chez celui-ci une intention attentive que nous ne ressentions pas chez celui-là.

Lieu protecteur

La relation d'autorité entre élèves et éducateurs doit faire référence au cadre de l'école, c'est-à-dire aux règles de vie collective et au travail proposé. Ce cadre doit être explicite et doit favoriser la triangulation de la relation éducative : l'autorité ne s'exerce pas par la volonté de domination des uns sur les autres, mais par ce travail de garantie de l'application de règles connues et acceptées par tous, élèves et éducateurs. Le rôle du directeur d'école est ici à

souligner, puisque c'est lui qui, en pilotant le projet de l'école, assure en dernier ressort le respect de l'institution et de ses règles.

Un autre aspect du caractère protecteur du lieu «école» repose sur les pratiques évaluatives: elles doivent attester des acquis engrangés, sans catégoriser les élèves. Il s'agit de penser l'école comme le lieu de l'agir et du faire: l'élève ne sera pas jugé sur sa personne, mais sur son travail, travail d'appropriation progressive, par essais et erreurs.

L'école doit aussi être un espace protégé puisqu'il accueille des adultes en devenir, qui ne sont pas supposés être prêts à affronter le monde du travail ou de la délibération politique des adultes. C'est une contradiction récurrente que d'envisager les jeunes mineurs d'âge comme des adultes «en devenir» et d'attendre d'eux qu'ils se comportent comme s'ils l'étaient déjà. Néanmoins, un espace protégé n'est pas un espace fermé, puisque l'école doit initier les jeunes au monde, ce dernier doit y être présenté dans toute sa réalité.

Espace tiers entre les sphères domestique et publique, l'école est aussi un lieu où l'on s'exerce au vivre ensemble. La classe est une petite société. S'il y a des gouvernants et des gouvernés –des professeurs et des élèves–, la classe est composée d'un groupe d'individus hétérogènes qui ont à coopérer. Si l'on admet que le rôle de l'école est de préparer au monde des adultes, plus le groupe classe sera hétérogène, plus son rôle

aura de vertus éducatives. La mixité sociale des écoles et des classes, aspiration symbolique de l'égalité des élèves, revêt dès lors un caractère éducatif évident.

Une école unique qui organise l'accueil de tous les élèves, quelles que soient leurs singularités, présente un double avantage: d'une part elle incarne une institution authentiquement démocratique, d'autre part elle s'inscrit dans sa mission fondamentale d'initier au monde. Un monde fait de connaissances, de savoir-faire, et d'interactions entre individus tous différents. Une école unique pour tous est un projet qui doit permettre à tous ses élèves d'y développer les leurs.

Chaque école pourra alors –enfin– adopter un seul et même slogan: «tous différents, tous égaux». ♦



L'entretien de Jean Sloover avec Nicolas Bancel¹

Bleus, Blancs, Noire

Depuis l'époque révolutionnaire, les Français ont défendu des principes égalitaires. Pourquoi alors «l'affaire Taubira»?

Mi-octobre 2013: sur France 2, Anne-Sophie Leclère, tête de liste FN aux municipales à Rethel, assume, images à l'appui, le photomontage, affiché sur son compte Facebook, où elle compare la ministre de la justice, Christiane Taubira, à un primate. Une semaine plus tard, lors d'un déplacement à Angers, la garde des sceaux est insultée par des enfants qui agitent une banane en la traitant de «guenon». À la mi-novembre, l'hebdomadaire français *Minute* titre en Une: «Maligne comme un singe, Taubira retrouve la banane». Comment un tel racisme de peau pur et dur peut-il subsister au cœur de la «patrie des droits de l'homme»? Analyse avec l'historien Nicolas Bancel, spécialiste de l'histoire coloniale et postcoloniale française.

Espace de Libertés : Depuis 1789 et jusqu'à récemment, la France donnait l'impression d'une société exempte de racisme à l'égard des Noirs. Depuis quelques temps, on soupçonneit cependant une réalité plus nuancée. L'«affaire Taubira» en aurait-elle apporté la preuve irréfutable?

Nicolas Bancel: Il faut prendre la juste mesure de cet épisode. Il est survenu dans le contexte de l'opposition au «mariage pour tous» qui a surtout

mobilisé la droite catholique, la droite classique et la droite extrême coutumières de schémas racistes et xénophobes. En outre, si l'incident a soulevé le tollé que l'on sait, c'est surtout parce que ces schémas se sont exprimés cette fois, de manière perverse, par le truchement d'enfants. Hormis la Une de *Minute* qui a surfé sur l'événement, c'est à cela que se résume l'«affaire Taubira». Elle ne nous dit donc pas grand-chose sur les rapports de la France avec l'idée de race.

Ces rapports sont plus complexes qu'il y paraît?

La frange raciste, «racialiste» de la population française est plurielle. On y identifie sans surprise le courant d'extrême-droite –incarné ici par *Minute*– qui perpétue une matrice idéologique née à la fin du XIX^e siècle, quand des idées nationalistes intransigeantes se mêlent à celles d'une supériorité de la race blanche et de la civilisation européenne. Une matrice qui, par ailleurs, connaît plusieurs variantes: catholique, maurassienne, néo-fasciste, etc. À côté de cette mouvance connue confinée à une frange précise des Français, on trouve un fond culturel plus répandu qui plonge ses racines dans un passé plus



© Joël Saget/AFP

Christianne Taubira : voir plus loin que le racisme primaire et imbécile.

lointain encore. C'est au XVIII^e, en effet, que cela s'est joué: lorsque, dans la foulée des sentiments nés de siècles de pratiques esclavagistes, la notion de race est inventée lorsqu'elle reçoit une dimension biologique soi-disant fondée en raison. Cette anthropologie raciale prétendument scientifique est alors largement vulgarisée. Vont ainsi percoler, dans la population, une série de représentations, de clichés d'autant plus tenaces qu'ils n'ont, eux, aucune prétention à la scientificité. Au XIX^e siècle, les journaux grand public, en les renforçant davantage encore, prendront appui sur ces préjugés pour mieux justifier les entreprises coloniales et les empires ultramarins.

Lorsque le racisme «savant» que vous évoquez connaît ses balbutiements, un certain Rousselot de Surgy, dans un ouvrage de 1763, avance que «les Nègres forment une race de créatures qui est la gradation par laquelle la nature semble monter, des orangs outangs, des Pongos, à l'homme.» Cette idée ressemble à s'y méprendre à celle mise en ligne par la militante du FN?

Le répertoire culturel de ce bruit de fond racial subsiste et peut-être actualisé à tout moment au gré de la conjoncture. On l'a vu lorsqu'il fut mobilisé contre les immigrés italiens à l'occasion de crises économiques. On l'a vu aussi pendant la conquête

¹ L'historien français Nicolas Bancel est professeur à la faculté des Sciences politiques et sociales de l'Université de Lausanne. Il a notamment collaboré à la rédaction du livre *La France noire. Présences et migrations des Afriques, des Amériques et de l'Océan indien en France* dirigé par Pascal Blanchard et paru aux éditions La Découverte en 2011.

de l'Algérie ou encore lors de la crise des années 30, lorsqu'une partie de la presse s'en est prise avec une violence inouïe aux migrants Nord-Africains. Allant jusqu'à lancer, contre eux, d'authentiques appels au meurtre.



La nausée ; cela se passe en France en 2013. Avec nos excuses pour avoir reproduit ce torchon facho.

« L'affaire Taubira » est donc moins grave ?

Le contexte d'aujourd'hui est à nouveau favorable à une actualisation de ce bruit de fond, mais cela reste moins dramatique que ce que les maghrébins ont vécu il y a quelques décennies. Eux, ce sont des ratonnades qu'ils ont eu à affronter, alors

que les attaques contre Mme Taubira relèvent de la stigmatisation. Les choses, de ce point de vue, ont donc changé. L'« affaire Taubira » n'a rien d'une surprise. Le seul vrai sujet d'étonnement, c'est la Une de *Minute*. Jadis, une telle titraille était monnaie courante. Aujourd'hui...

Christiane Taubira a dénoncé le fait que la société française n'est plus capable de réagir lorsqu'elle est ébranlée dans ses fondements. À quoi attribuer cet effondrement moral ? La garde des sceaux a mis en cause l'ancien président de la République : « Nicolas Sarkozy a construit un ennemi intérieur » ?

Si elles ont été tardives, les réactions ont néanmoins été vives. Pour le reste, je partage le point de vue de la ministre de la Justice : il y a eu un tournant dans la « désinhibition » de la parole raciste. Il a fallu attendre les années 80 pour que soit dévoilé ce qu'a vraiment été la Shoah. Mais à partir de ce moment, il n'a plus été possible d'énoncer les mêmes propos racistes qu'auparavant. C'est cette digue-là qui a été fragilisée. Son érosion est un processus long. Mais, en France, en mettant à l'agenda des thèmes comme l'identité nationale, le moment sarkozyste a assurément été décisif : devenus centraux, ces questionnements ont enclenché une dynamique incontrôlable qui a libéré la parole raciste.

Avec l'abolition de l'esclavage en 1848, la métropole a ouvert ses portes à une nouvelle génération de Noirs devenus à jamais présents.

Le fait que leur attachement à leur identité française soit sincère mais n'implique pas l'abandon de leurs autres identités serait cependant de plus en plus mal accepté au sein d'une République « unificatrice ». Est-ce de cela aussi que Christiane Taubira a été la victime ?

Lorsque l'on est Noire et que l'on vient d'Outre-mer, c'est-à-dire de très loin, on cumule beaucoup de handicaps et, forcément, on agace. À droite, mais aussi dans une partie de la gauche, Christiane Taubira énerve et crispe d'autant plus, d'ailleurs, que, figure emblématique d'un monde exogène qui fait peur, elle prend la défense de minorités opprimées, tout en montrant l'absurdité des préjugés racistes.

Y a-t-il un lien entre la pathologie de la société française dénoncée par Christiane Taubira et ce qu'il est convenu d'appeler la « pensée unique » ?

C'est incontestable. Les néoconservateurs américains –et leurs émules européennes comme Sarkozy– ont triomphé dans leur entreprise de libéralisation de l'économie et d'évidemment de l'État-providence. Ils ont su, de manière cynique, articuler deux dimensions : l'ouverture des échanges, d'une part, et, d'autre part, le réflexe nationaliste né de l'angoisse identitaire générée par l'effacement des repères anciens liés à la mondialisation.

Le livre *La France noire* constate que « la France multiculturelle commence à être rejetée du fait qu'elle préfigure

un « modèle culturaliste » opposé à la République laïque et universelle ». Est-ce la laïcité à la française qui est en cause ?

C'est évident. La Révolution française et ses principes ont représenté un progrès humain considérable. Mais, ironie de l'histoire, son modèle exclusif différencie aujourd'hui la France d'autres démocraties. Du point de vue des libertés individuelles, par exemple, la Suisse est très différente de la République française : la question du port du voile ou celle de la neutralité de l'État n'y provoquent pas les mêmes crispations émotionnelles. Il faut donc, oui, faire la différence entre la démocratie et la démocratie républicaine à la française dont, dans le monde d'aujourd'hui, le modèle devient coercitif.

COMMUNICATION SHIRTS Collection
DU LE TRAVAIL HA

Dites-le... avec un T-Shirt
... c'est moins périssable
que des fleurs ou des bonbons ...
et

CARPE DIEM
MODÈLE N° 17 de nos T-Shirts
www.communication-shirts.com

Fukushima mon amour

Les Japonais ne manquent ni de ressources (nucléaires) ni de main-d'œuvre. Si le tsunami de Fukushima a produit un grand nombre de bécquerels et de sans-abri, l'État nippon a trouvé la solution rêvée pour sortir ces SDF de l'embarras. Ils ont été engagés pour décontaminer la centrale nucléaire éponyme en perdition (Reuters, 3/1). Ils en connaissent un rayon. Et question rentabilité, ils sont imbattables. Travaillant sans aucune protection sur le site contaminé, ils sont payés royalement 4,40 euros de l'heure; mais cette manne est atomisée par l'employeur qui y ponctionne largement, à la source, les frais de nourriture et leur hébergement dans des dortoirs délabrés, précise la dépêche non sans impertinence. Et les mécontents, sont-ils radiés ? (yk)

Succès du mariage pour tous

Le mariage pour tous fait le plein: 7 000 couples du même sexe –dont 60% d'hommes– ont convolé en justes noces depuis le vote de la loi en France en mai dernier. Un succès inattendu qui gomme l'entrée en vigueur tardive de cette législation et constitue un magnifique pied de nez à ses détracteurs. C'est aussi beaucoup mieux que le PACS qui péchait visiblement par manque de solennité, à moins que l'opposition acharnée au «Mariage pour tous» ait conduit ses partisans à montrer qu'ils ne se laisseraient pas intimider. Quelque 2 900 communes françaises ont déjà célébré au moins un mariage entre couples du même sexe. Mais c'est Paris qui rayonne: 14% des couples homos ont choisi la capitale pour s'unir. Les tradis, eux, se consoleront peut-être en apprenant que 231 000 mariages hétérosexuels ont été contractés depuis mai dernier. (map)

Une bonne com' pour Léonard

Il s'était fait porter pâle. Et puis, il est tout de même venu. André-Joseph Léonard a ainsi réussi une belle opération de com' en rencontrant, à l'abbaye d'Affligem, les Afghans qui bouclaient à la mi-janvier leur seconde marche, laquelle les avait menés de Bruxelles à Gand.

Les valeurs d'hospitalité et de charité de l'Église catholique sont sauves, du moins en apparence. *Le Soir* relate que l'archevêque a justifié son soutien à la cause des Afghans dans le but «*d'alerter l'opinion publique pour que, à terme, elle pèse sur l'ensemble du monde politique dans le sens d'une plus grande ouverture, quand on envisage de renvoyer des candidats réfugiés dans un pays exceptionnellement dangereux*». Si François pouvait tout de même aller jeter un œil là-bas, il ferait plus d'un heureux parmi les déboutés du droit d'asile, c'est sûr. (map)

Coca pipi

La logique de la logistique américaine peut quelquefois surprendre. Ainsi, nous apprend le *Courrier International* (9/1), le département des transports d'Atlanta (Géorgie), plutôt que d'installer des vespaïennes dans le métro, a jugé plus utile de placer des détecteurs d'urine dans les ascenseurs; dont coût, un million de dollars. Ça fait cher la micition furtive. Dans la ville de Coca-Cola, ces épanchements sauvages étaient pourtant prévisibles... (yk)

Mort d'un général

Le Comité de coordination des organisations juives de Belgique (CCOJB) a salué la mémoire de l'ancien Premier ministre israélien, Ariel Sharon, décédé après huit longues années de coma, à l'âge de 85 ans. «*Une figure marquante de l'histoire d'Israël*», relève le CCOJB qui insiste d'abord sur l'intention d'Ariel Sharon de rendre le territoire de Gaza à l'Autorité palestinienne, avant de déployer

que «*ce fut hélas le Hamas qui s'empara de ce territoire avec les conséquences que chacun connaît sur le sort et la sécurité des populations palestinienne et israélienne*». Le rôle du héros de la guerre du Kippour dans les massacres de populations palestiniennes de Sabra et Chatila au Liban en 1982 a été mal interprété, estime par ailleurs le CCOJB. Ces tueries avaient été perpétrées «*par les milices libanaises phalangistes d'Elie Hobeika et non par l'armée israélienne et son commandant, Ariel Sharon*». (map)

Gays, gays, marions-nous (vite)

Le gouvernement fédéral américain va reconnaître les 1 300 mariages de couples homosexuels célébrés en janvier dans l'Utah, auxquels paradoxalement cet État de l'ouest américain n'entendait pas accorder de légitimité. Bingo donc pour les gays et lesbiens qui auront su saisir cette rare opportunité. Car l'Utah n'a autorisé les mariages homosexuels que durant quelques jours avant que la Cour suprême ne les suspende... Puis revirement: le ministre de la Justice Eric Holder a annoncé que ces nouveaux couples pourraient recevoir les mêmes droits au niveau fédéral que les couples homos mariés dans d'autres États. Pour mieux comprendre cet imbroglio, il faut savoir que le 20 décembre dernier, un juge de l'Utah avait déclaré inconstitutionnelle une loi votée par les habitants de cet État en 2004, loi qui interdisait le mariage entre personnes de même sexe. Cette décision avait de facto légalisé le mariage homosexuel dans ces contrées peuplées de mormons. Des mariages gays au pays de la polygamie ? L'Amérique des pionniers fout le camp ! (map).

Les amis belges de Dieudo

Il aura fait beaucoup parler de lui au cours des derniers mois, Dieudonné. L'humoriste (ou présumé tel) revient à la une de l'actualité régulièrement, comme un vent mauvais. Avec le temps, chacun s'aperçoit que le droit à la liberté d'expression n'est pour ce bouffon qu'une opportunité de déverser des torrents de haine sur ses cibles favorites, à commencer par la communauté juive. Assister à son «spectacle» dans «son» Théâtre de la Main d'Or (dont il oublie de payer le loyer) reste la meilleure manière de soupeser la rage de l'homme. Il faut aussi rappeler que Dieudonné peut compter en Belgique sur certains soutiens. On compte parmi eux le député indépendant Laurent Louis qui a pratiqué la quenelle à la tribune de la Chambre. «Quenelle d'or» de première classe quant à lui, l'ex-journaliste Olivier Mukuna fait la promo de son maître de ce côté de Quiévrain. Souhail Chichah, l'homme de «Burqa blabla» a pris ses distances, rappelle *Le Soir*. «*La quenelle (d'or) de la subversion que tu m'as attribuée, combien j'en ai honte sachant avec qui je la partage, tu peux te foutre dans le c...*». On reste décidément dans la fraîcheur... (map)

Brave new world

On connaît le pouvoir de la génétique à éviter au futur enfant d'hériter des graves maladies dont souffrent ses parents. Une société américaine prétend faire mieux. Non seulement bébé, promet-elle, sera en excellente santé, mais il sera par-fait. Grand, beau, les yeux bleus, le QI d'Einstein, la vitalité sexuelle de Rocco Siffredi, etc. GenePeeks, c'est le nom de cette boîte américaine, entend «*protéger la prochaine génération grâce à une révolution technique inimaginable il y a quelques années*». Message nébuleux au parfum d'eugénisme, prometteur d'un profil parfait dont on devine déjà les relents raciaux. En Belgique, une telle technique est interdite par la loi. On y autorise le dépistage des caractères génétiques pathologiques. Pas question pour autant de pister le «meilleur donneur», celui qui aurait pu jouer les étalons dans les usines à bébés aryens imaginés par le régime hitlérien. Mais comme on le sait, la science n'attend pas le législateur. (map)

Et Dieu créa le web

Par Stephen Gautier
Consultant/dirigeant d'entreprise

Si comme Goethe, vous considérez que «*le langage fabrique les gens bien plus que les gens ne fabriquent le langage*», vous êtes attentif à l'infiltration subtile du religieux dans nos existences à travers moult expressions courantes.

Imaginez qu'après une période prolongée sans promotion professionnelle, vous fassiez l'objet d'un contrôle fiscal au terme duquel votre belle-mère vous annonce qu'elle vient passer l'été chez vous, vous expérimenterez successivement ce

qu'est une «traversée du désert», la décourageante vanité d'une «lutte du pot de terre contre le pot de fer» pour in fine, avoir le sentiment de «boire le calice jusqu'à la lie».

D'apparence anodine, ces expressions communes sont pourtant d'origine biblique et constituent autant de vecteurs d'atteinte à la liberté des consciences les plus indépendantes.

Insidieusement préjudiciables à une pensée laïque revendiquée, ces tour-



© Thomas Coex/AFP

Le «chemin de croix», c'est souvent «boire le calice jusqu'à la lie». N'est-ce pas, Mgr Lustiger?

nures de langages apparemment anodines sont –de plus– les supports favorisant une croyance religieuse particulière au détriment d'autres.

Un parcours administratif pour obtenir un permis de construire modificatif que d'aucuns pourraient –non sans raisons d'ailleurs– qualifier de vrai «chemin de croix» perdrat de son caractère empirique et descriptif dès lors qu'on rechercherait quelque équivalence œcuménique dans une retranscription visant à en faire une réelle «allée d'étoiles» ou «balade de croissants».

De la même façon –dans un dossier d'orientation de carrière par exemple– une tolérance extrême qui voudrait appliquer à des expressions courantes plus proches des valeurs laïques une réécriture moins marquée en viendrait à dénaturer le «métier de philosophe» en invitant à le considérer comme une «profession de foi».

Fort heureusement, l'ère avérée des réseaux sociaux et autres pratiques de communication digitale est en train de libérer les «êtres de raison» que nous sommes de cet impérialisme langagier trompeusement neutre.

Aux modes d'expressions concis et acronymiques ou l'anglicisme prévaut; les SMS, tweets et autres *posts* ne laissent aucune place à l'induction non désirée d'un signifiant religieux.

Certes, pour les plus de cinquante ans, ce langage nouveau peut par-

fois sembler aussi mystérieux que ne l'étaient les hiéroglyphes avant Champollion et une fois traduits en concepts ou exposés narratifs faire regretter les littéraires ou romantiques correspondances du temps jadis.

Il n'en demeure pas moins que cette expression moderne apparaît comme bien plus respectueuse d'une liberté de conscience absolue en cela qu'expurgée de toute connotation religieuse, elle préserve l'esprit critique... en même temps qu'elle ne le sollicite souvent que très modérément.

À titre d'exemple; LOL (*lot of laugh* ou *laughing out loud*) ou son équivalent francophone MDR (mort de rire) exprimeront un sentiment de relatif amusement. L'acronyme WTF (*what the fuck*), d'une traduction littérale plus discutée par CQD (c'est quoi ce délitre?) sera supposé quand à lui véhiculer une pointe d'étonnement.

Épuré de tout superflu, ce nouveau langage l'est donc aussi de toute dérive métaphysique et ne laisse que peu de support à toute emprise à caractère théologique.

Pendant des siècles d'obscurantisme, certains ont pensé que pour comprendre le monde, il fallait croire qu'on pouvait marcher sur l'eau. Nous savons désormais qu'il suffisait juste de savoir surfer sur une toile. Et tout ça grâce au progrès.

Dieu, merci!



**76 Les ados et les livres:
le désamour?**

78 Fais-moi une place!

Les ados et les livres : le désamour ?

Des écrivains belges défient la tendance actuelle au désintérêt des jeunes pour la littérature et s'invitent en classe pour leur redonner goût à la lecture de textes de plus de 160 caractères.

Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Les ados préfèrent lire des sms sur leur téléphone portable plutôt que de se plonger dans un roman, un magazine ou même une bande dessinée¹. Ce constat est celui qui ressort d'une enquête menée auprès de 21 000 jeunes Britanniques âgés de 9 à 16 ans². De l'autre côté de la Manche, sur le continent, la tendance se confirme : entre les jeunes et les livres, ce n'est pas l'amour fou. «*Avec l'avancée en âge, les enfants lisent de moins en moins et se détournent des lieux et supports de*

lecture, et l'adolescence apparaît comme un moment clé de cet éloignement», observent les sociologues françaises Christine Détrez et Sylvie Octobre³.

Les copains d'abord

Les ados, tristement répertoriés comme «non public» des bibliothèques⁴ et affichant de plus en plus des lacunes en lecture, lisent bien plus volontiers paroles de chansons, sms et réponses de leurs



© Ambassadeurs des Lettres belges

Inviter un écrivain en classe pour déconstruire le mythe de la littérature rébarbative.

amis sur les blogs et réseaux sociaux que romans et nouvelles, constate Hélène Wadoski, directrice de Flammarion-Père Castor. Bibliothécaires et éditeurs s'interrogent sur la façon de concurrencer les «supports de sociabilité» désormais incontournables pour les ados que représentent les nouvelles technologies alors que la lecture d'un livre apparaît davantage comme une activité solitaire. Les enseignants aussi s'interrogent...

Au cours de français, face à une classe de secondaire, le prof demande à ses élèves, à partir d'une liste, de choisir un livre, de le lire à la maison et d'en faire un compte-rendu. Au vu du nombre de pages, soupir presque généralisé dans les bancs et tentative de protestation : «*M'sieur, c'est vraiment obligé?*» Le prof le sait, grande sera la tentation pour les élèves de «copier-coller» un résumé sur le web...

Les jeunes n'ont pourtant pas complètement banni le genre littéraire de leurs centres d'intérêt, même s'il les oblige à délaisser pour un temps leur bande de copains. On connaît le succès planétaire des romans en série comme les *Harry Potter*, *Twilight* et autres *Hunger Games*. Mais quand il s'agit de littérature française classique ou belge contemporaine, les livres ont plutôt tendance à leur tomber des mains. Passer pour un intello ? Et puis quoi encore ?

Littérature vivante

Comment donc enseigner aux jeunes le goût de la littérature belge et de la lecture plaisir ? En emmenant les élèves en «excursion» à la Foire du livre de Bruxelles, par exemple. Ou en invitant

un auteur en classe. Car «*non, la littérature n'est pas un cimetière parisien!*», s'exclame à juste titre Daniel Charneux, à la fois prof de français et écrivain.

Depuis une quinzaine d'années, à l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Promotion des Lettres), l'opération «Écrivains en classe» favorise les rencontres auteurs-lecteurs, à l'école même. Chaque année, en moyenne 60 écrivains et poètes – parmi lesquels Pierre Mertens, Colette Nys-Masure, Jean-Philippe Toussaint, Dominique Costermans ou encore Nicolas Ancion – et 150 écoles participent à l'opération, tant pour parler travail littéraire que pour collaborer à un projet d'écriture.

Savoir que la lecture d'un livre débouchera sur la rencontre avec celui ou celle qui l'a écrit, quoi de plus motivant pour les jeunes ? Pendant «50 minutes à savourer avec gourmandises», le temps de récolter «50 petites madeleines à emporter dans sa musette de lecteur», «pour les élèves encore plus que pour le prof, se faire l'hôte d'un invité d'honneur qu'on a deviné un peu, beaucoup, passionnément... derrière ses livres, c'est une fête du cœur et de l'esprit !», témoignent deux enseignantes. Sébastien, 15 ans, est quant à lui convaincu que «tant que les jeunes verront autour d'eux des adultes plongés dans le mystère d'un texte, les ados garderont l'envie de lire».



«Écrivains en classe»
Service de la Promotion des Lettres
christian.libens@cfwb.be
0477 35 09 43

1 Astrid De Larminat, «Le SMS détrône les autres types de lecture pour les ados», mis en ligne le 12 septembre 2012, sur www.lefigaro.fr.

2 Christina Clark, «Children's and Young People's Reading Today. Findings from the 2011 National Literacy Trust's annual survey», 2012, 60 p.

3 Christophe Evans (dir), *Lectures et lecteurs à l'heure d'Internet*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2011, 256 p.

4 Isabelle Somville-Cornet, «Les publics dans nos bibliothèques», dans *Cahiers de la documentation*, n°2, 2008, p. 39.

De leur côté, les rhétos du Lycée Jeanne Dufrasne de Quaregnon se sont empressés de publier les photos prises pendant la visite d'Éric Brucher, auteur de *Soleil, devant* et de *Colombe*, dans leur classe sur... leur blog, en bons lecteurs 2.0.

Fais-moi une place!

Voué à la destruction au printemps, le Théâtre de la Place à Liège est occupé par un collectif qui l'a rebaptisé « Théâtre à la Place ». Histoire de donner plus d'espace aux acteurs, mais aussi au tissu local.

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

« L'objectif de base de notre occupation est double », résume Aurélie, membre du collectif. « Nous entendons avant tout créer un art qui n'exclut personne en proposant des spectacles gratuits. Quand on voit que le prix d'une place pour une représentation au Théâtre de Liège tourne minimum autour des 20 euros, les deux-tiers de la population n'ont tout simplement pas les moyens d'y aller. Ensuite, nous ne voulons pas laisser mourir l'endroit. » Bref, pour les artistes qui investissent les lieux à tour de rôle depuis le mois de septembre, cette façon de procéder leur offre un endroit où jouer. C'est-à-dire ni plus ni moins qu'un retour aux fondamentaux du métier d'acteur. Qui, souvent en situation précaire, est régulièrement obligé de passer plus de temps à essayer de trouver des lieux et des subsides qu'à exercer sa vraie profession, sur les planches.

« Plusieurs membres du collectif ont suivi une formation au Conservatoire de Liège », reprend Aurélie. « Mais, une fois sorti de l'école, la plupart se sont heurtés au manque d'espace de création. C'est pourquoi nous invitons tous ceux qui le désirent à venir jouer chez nous. Sans censure ni contrôle,

chacun étant responsable du contenu de son spectacle. Notre lieu appartient à tous les artistes qui veulent continuer à le faire vivre. » Mais, au-delà de cette perpétuelle réinvention du spectacle en toute liberté, les occupants sont aussi, et peut-être surtout, en train de poser les bases d'une nouvelle manière de fonctionner, à leur micro-niveau.

Car le lieu renferme aussi une bibliothèque (« où l'on peut bouquiner tranquille sans devoir consommer quoi que ce soit »), un studio d'enregistrement musical, des espaces de débat, et a noué des liens avec le quartier dans lequel il s'est implanté de force. Puisqu'une cafétéria accueille le public dès midi, autour de repas confectionnés à base d'aliments récupérés auprès des commerçants et habitants du quartier. Et qu'en plus d'amateurs de théâtre, on y croise donc aussi une population chamarée et hétéroclite. Composée de voisins, d'étudiants ou de sans-abris venus trouver un peu de réconfort. « Nous n'avons pas la prétention de réinventer un modèle de société », nous confie un des membres du collectif lors de notre visite sur place. « Mais nous avons vite senti qu'il était possible de voir plus loin que la simple activité artistique. »

D'ailleurs, l'endroit est rempli de messages totalement assumés. Comme ces photos, mélange d'esthétique et d'appel à l'aide, de gens pas gâtés par la vie sur certains murs. Ou une indication de l'endroit où trouver les toilettes sèches, avec le « sèches » précisé en grand, histoire d'insister sur le caractère alternatif du lieu. « Mais tout cela sans aucune coloration politique ni idéologique », reprend notre interlocuteur. « Évidemment, nous sommes plus à gauche qu'à droite. Nous sommes tendance utopistes. [Il rit] Mais nous refuserions toute tentative de récupération venant d'un bord ou de l'autre. De toute façon, la question ne s'est pas posée puisqu'aucun politicien ne nous a rendu visite pour témoigner de son intérêt envers notre initiative. » À l'inverse de personnalités du monde de la culture, comme l'acteur Bouli Lanners, qui s'est dit enchanté par cette action tendance commando.

Mais, de fait, côté institutionnel, c'est le silence radio. Ou presque... Contactés par nos soins, les services du bourgmestre de Liège Willy Demeyer se sont bornés à nous répéter qu'ils « préféraient cette occupation pacifique à un théâtre vide. Mais qu'il faudrait arriver à un accord avec les occupants question de sécurité et de frais. Puisque, si le lieu ne dispose ni de chauffage ni d'eau, il est bel et bien raccordé à l'électricité. » Aurélie reprend : « Ce serait bien entendu un magnifique cadeau que le théâtre ne soit pas détruit au printemps, comme c'est prévu. Mais nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions. Car la Ville devrait toucher des fonds euro-



© Raphaël Gilles

« Nous voulons fabriquer ce lieu qui s'appelle le théâtre, ouvert au public, au centre; un lieu de passage autant que d'ancre. »

péens pour procéder à la démolition. C'est un peu le monde à l'envers. Si nous devons quitter les lieux, nous essaierons de trouver d'autres endroits où déployer ce genre d'activité. Car nous avons constaté que notre type d'action possède une réelle utilité. Le futur sera donc une question d'opportunité. » Et... de place.



Théâtre à la Place
Place de l'Yser 1
4020 Liège
www.theatrealaplace.org

Six aveugles et un éléphant

Par Nadine Monteyne-Dupont
Professeur de philosophie morale

L'automne cisèle et fait craquer sous mes pas l'ambre des feuilles du parc de la Citadelle. Des senteurs chaudes et moites d'humus s'enroulent en turban sur le poignet et l'objectif qui zoomé la corbeille à déchets constellée de pastilles noires et blanches collées au hasard des visites au SMAK¹. Les deux anges de bronze vert-de-gris tapinent sur le toit du Musée des Beaux-arts, gorges dénudées et œillades en offrande aux passants et à l'indifférence de *L'homme qui mesure les nuages*² abîmé dans sa quête de l'impossible rencontre avec l'Absolu. Les bruits assourdis du trafic ondoient sur les branches où lézardent rires, chuchotements, exclamations, cris d'enfants. À la crête des ramées, l'horizon se noie dans le bleu acier du ciel.

Lumière d'opale, silence feutré dans le SMAK.

Huit installations-videos scandent l'exposition «Praise of Folly» de l'artiste vénézuélien Javier Tellez / huit questionnements de la «normalité» et de la «pathologie» au plus proche de l'éclat de vérité d'un visage, d'une parole, d'un dialogue chamanique avec la littérature³, l'histoire⁴, la mythologie⁵, le 7^e art⁶ / huit mises en scène et en lumière de la voix, du regard, du corps, de l'imagination des «invisibles», «outsiders», ces humains en marge de la société en raison de leur différence.

Letter on the Blind For the Use of Those Who See (2007) est l'histoire d'un rendez-vous curieux, inquiet, amoureux

entre six aveugles et un éléphant. Alignés sur des chaises en bois dans l'espace désert d'une piscine abandonnée à Brooklyn, cinq hommes et une femme attendent en silence. À tour de rôle, en approche lente qui sacrifie l'instant serré dans le crépitement ou le murmure des mots, de la caresse, de l'étreinte, chacun d'eux drapé le spectateur dans une perception visuelle du monde inédite, sensuelle et bouleversante. J'effleure des yeux le velours des doigts sur la peau de l'éléphant, murmure les incantations du premier contact: «beauté», «force», «sagesse».

Submergée par l'émotion, je partage la lumière inoubliable du sourire de l'aveugle palpant avec ravissement «la chaleur sous la peau» de l'animal.

Je ne regarderai plus jamais un éléphant comme «avant»...

La «leçon» de cette histoire? J'en laisse le fin mot à Diderot, puisque sa *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient* a inspiré si bien Javier Tellez...

«Si l'on bannit l'homme ou l'être pensant et contemplateur de dessus la surface de la terre, ce spectacle pathétique et sublime de la nature n'est plus qu'une scène triste et muette. L'univers se tait; [...] tout se change en une vaste solitude où les phénomènes inobservés se passent d'une manière obscure et sourde. C'est la présence de l'homme qui rend l'existence des êtres intéressante.»⁷

Et j'ajouterais: tous les hommes. 

1 Musée d'Art contemporain de Gand.

2 Jan Fabre, bronze cire perdue, 1998.

3 La Conquête du Mexique et le Théâtre de la Cruauté d'Antonin Artaud.

4 Le Panopticon de Jeremy Bentham et Le Rhinocéros d'Albrecht Dürer.

5 Edipe Roi, Sophocle.

6 La Passion de Jeanne d'Arc de Carl Dreyer et Le Cabinet du Docteur Caligari de Robert Wiene.

7 Extrait de l'article «Encyclopédie» de l'Encyclopédie de Denis Diderot.

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. Tielemans

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre & Bordet)

Contact : Dominique Peeren



SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

Annonces

Musique, ciné, livres, conférences... les bonnes énergies

Le vaste complexe des bains de Liège renaît, sous le nom de «Cité Miroir», en «*Un lieu polyvalent d'éducation et de citoyenneté*», selon les mots de Jean-Michel Heuskin, directeur de l'ASBL Mnema qui gère le site. Un lieu dédié à l'esprit, à la conscience et à la mémoire collective, sous l'égide du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège et de l'ASBL Les Territoires de la Mémoire. Cette dernière, qui depuis 1993 réalise un travail éducatif sur la



© J.L. Massart

Shoah et la lutte contre l'extrémisme, sera la principale utilisatrice permanente du lieu. À voir ou à revoir, en brique et en verre ou sur Canal CAL!

Infos: www.citemiroir.be

ESPACE de Libertés

Éditrice responsable:

Éliane Deprost

Rédacteur en chef:

Yves Kengen

Secrétaire de rédaction:

Amélie Dogot

Production:

Fabienne Sergoynne

Dessins:

Dominique Goblet - Kai Pfeiffer

Graphisme:

YEBOgraphics

Imprimeur:

Kliemo

Fondateur:

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Belgique : 20€, Étranger: 32€
par virement au compte du CAL:

IBAN: BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA: BE 0409 110 069

ISSN: 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél: 02 627 68 68 - Fax: 02 627 68 01

E-mail: espace@laicite.net

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)
Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique -
Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la
Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de
la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses
qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données perso-
nelles et les faire rectifier.



La Pensée et les Hommes



À la télévision

MARDI	LUNDI
11 FÉVRIER	17 FÉVRIER
Fin de soirée sur la UNE	18h55 sur la TROIS

L'identité wallonne
Comment le wallon se définit-il aujourd'hui ?
Michel De Coster et Jacques Lemaire

DIMANCHE	SAMEDI
16 FÉVRIER	22 FÉVRIER
9h20 sur la UNE	10h30 sur la UNE

D'Atatürk à Erdogan,
la laïcité turque à l'épreuve du pouvoir
La Turquie se présente souvent comme la seule République
laïque du monde musulman. Mais qu'en est-il dans les faits ?
Une production du Centre d'Action Laïque

MARDI	LUNDI
25 FÉVRIER	3 MARS
Fin de soirée sur la UNE	18h55 sur la TROIS

Les relations interethniques d'aujourd'hui
Qu'est-ce que l'ethnicité ?
Marco Martinello et Jacques Lemaire

DIMANCHE	SAMEDI
2 MARS	8 MARS
9h20 sur la UNE	10h30 sur la UNE

Laïcité ou neutralité
La laïcité inscrite dans la Constitution belge ?
Nadia Geerts, Olivier Maingain et Jacques Lemaire

XXVI^e Colloque de la Laïcité
8 mars 2014 - 9h30

Château du Karreveld
Av. J. de la Hoes 3
1080 Bruxelles

PAF: 5 €

LAÏCITÉS et INTÉGRISMES

Ghaleb Bencheikh >> Luc Chatel >> Denis Charbit >>
Jean De Bruecker >> Pierre Galand >> Maïté Maskens >>
Anne Morelli >> Charles Susanne

Renseignements: www.faml.be > colloque@faml.be > Tél: 02/476.92.83

Editeur responsable: Charles Susanne, SRAV des Amis de la Morale Laïque - Conception graphique FAML - Affichage culturel exempt de timbre



Avec le soutien de la Commission Communautaire Francophone et du Collège des Bourgmestre et Echevins de Molenbeek-Saint-Jean

 **FAML asbl**
Fédération des Amis de la Morale Laïque